Séance de la soirée du 23 mars 2010

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DE NEW RICHMOND PAR VENTERRE NRG

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 mars 2010 à 19h
Centre communautaire Adrien-Gauvreau
97, Place Suzanne-Guité
New Richmond

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MARS 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT....1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
M. BILBO CYR....10
COMMUNAUTÉ MÉTISSE DE LA GASPÉSIE....12
M. Marc Leblanc
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR....14
Mme Julie Turgeon
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. BILBO CYR....24
Mme ANNIE MALENFANT....30
M. MARC LEBLANC....33
M. RENAUD CYR....36
M. BILBO CYR....43
QUESTIONS DE LA COMMISSION....52
Mme ANNIE MALENFANT....61
M. BILBO CYR....65
M. MARC LEBLANC....74
QUESTIONS DE LA COMMISSION....77
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite)....85
MOT DE LA FIN....99

_____

SÉANCE DU 23 MARS 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors bonsoir mesdames et messieurs, et bienvenue à la première partie d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux personnes qui suivent les travaux de la Commission en mode audio à travers la toile.

Je me présente, mon nom est Qussaï Samak, j'ai reçu la charge du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de présider les travaux de cette Commission, Commission donc à deux (2) que je partage avec mon collègue, monsieur Michel Germain. Cette Commission est constituée par le président suite à un mandat que le Bureau a reçu de la part de madame la ministre, madame Line Beauchamp, et je vais vous lire le mandat que nous avons reçu, qui s'est adressé à monsieur Pierre Renaud, président du Bureau. Alors le mandat dit ceci:

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

"Le mandat du Bureau débutera le 15 mars 2010."

Signé madame Line Beauchamp.

Comme vous le savez, la Commission est une commission d'enquête et d'audience publique mais elle n'est pas un Tribunal, et donc ça n'appartient pas à la Commission, et il n'est pas de son rôle de rendre des décisions à propos du projet ou à propos de tout autre sujet.

Nous avons comme mandat d'établir les faits et d'apporter l'éclairage le plus possible à propos du projet, à la fois pour le public, et éventuellement de faire état, comme l'a dit le mandat, de nos constats et conclusions à madame la ministre.

Évidemment, ce faisant, on a une obligation de donner le plus d'informations possibles aux citoyens et au public, et de recueillir évidemment leurs opinions et de faire état correctement de leurs opinions et préoccupations dans le rapport qu'on aura à produire.

Je tiens à vous souligner le fait que l'analyse de la Commission, ses travaux de même que le rapport, on s'appuie sur une notion large de l'environnement, dans ses trois (3)

dimensions: écologique, biophysique mais également sociale, économique et culturelle. Alors si on ajoute culturelle, ça devient quatre (4) dimensions n'est-ce pas.

Évidemment, dans l'analyse aussi, on a une obligation importante de tenir compte de la Loi sur le développement durable du Québec, et en ce sens-là, non seulement dans notre analyse, mais aussi le BAPE s'est donné, comme tous les organismes de l'État d'ailleurs, un plan d'action qui s'appuie sur la loi et sur ses seize (16) principes. Ces seize (16) principes-là servent de guide évidemment tout au long des travaux de la Commission pour les analyses qu'on aura à faire.

La Commission, vous le savez peut-être, dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires de la Commission en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Moi et mon collègue, monsieur Germain, nous avons l'obligation de respecter évidemment le Code de déontologie des membres du Bureau, ça fait partie de nos obligations.

Mais avec les pouvoirs et l'immunité que nous avons, nous avons également des devoirs à respecter, notamment de neutralité, d'impartialité, de réserve et un devoir d'agir équitablement envers tous tout au long de notre mandat, et de s'assurer du maintien des conditions les plus favorables à des échanges les plus éclairés et à la compréhension la plus complète possible du projet.

Évidemment, un environnement favorable à ça doit s'appuyer sur certaines règles de conduite, même si j'ai pas besoin de les rappeler, mais il faut quand même dire un mot. Alors il y aura pas de manifestation ni d'approbation ni de désapprobation. Évidemment, il n'y aura pas des propos injurieux ou diffamatoires ou des attitudes méprisantes. On est là tous pour mieux comprendre, et on a une obligation de maintenir un environnement en ce sens.

Les travaux qu'on va faire ensemble et le travail d'analyse que la Commission continuera à faire après la fin de la phase audience de son travail, l'analyse de la Commission se fait en parallèle avec une autre analyse qui se fait sur le même projet par l'équipe ministérielle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Madame la ministre recevra le fruit de ces deux (2) analyses qui se font en parallèle et elle aura, à la lumière de ça, à faire des recommandations auprès de ses collègues. C'est le Conseil des ministres, en dernière analyse, qui va prendre la décision concernant la réalisation éventuelle du projet.

Alors c'est la composante publique du processus d'examen des impacts qui constitue la responsabilité des travaux de la Commission en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Pour d'autres informations supplémentaires concernant le mandat, concernant le processus d'examen public, vous avez de la documentation en arrière de la salle disponible pour vous, pour vous renseigner davantage.

Le mandat de la Commission est un mandat typique de quatre (4) mois pour les projets. Donc on a débuté les travaux le 15 mars, donc on aura jusqu'au 15 juillet, date limite, quand monsieur le président du Bureau aura à transmettre le rapport de la Commission à madame la ministre.

Je vais passer rapidement avec vous de comment on va continuer ce soir, rapidement. Alors une fois cette présentation faite, je vais vous présenter l'équipe de la Commission et aussi les personnes-ressources que nous avons invitées à contribuer aux travaux de la Commission avec nous.

Par la suite, il y a également l'équipe de Venterre NRG avec nous qu'on va présenter à l'assemblée. Et par la suite, je vais inviter les requérants d'audience qui ont transmis des demandes d'audience publique à madame la ministre de venir essentiellement partager leur requête avec nous. Et par la suite, on demandera à Venterre NRG de faire une présentation du projet.

Suite à cette présentation, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes; et durant cette pause-là, un registre va s'ouvrir en arrière de la salle pour que des citoyens, des participants puissent aller s'inscrire sur ce registre pour venir poser des questions qu'ils auraient à poser à propos du projet. Évidemment, ça va être par ordre d'inscription; je vais les appeler, quand les travaux reprennent, durant toute la soirée pour venir présenter leurs questions.

Alors cette partie de l'audience, évidemment, c'est la partie effectivement pour poser toutes les questions que nous avons; ce n'est pas le moment de commencer à commenter le projet ou à émettre des avis à propos du projet, ou de donner des opinions. Il faut profiter de cette période, de cette partie de l'audience, pour obtenir le plus d'informations sur le projet.

Il va y avoir une deuxième partie, comme je vais vous dire tout à l'heure, où on va recevoir la contribution du public.

Les questions que le public aurait à poser, évidemment, pourraient s'adresser au promoteur, à Venterre NRG, mais elles pourraient également s'adresser aux personnes-ressources qui représentent des ministères et des organismes publics que nous avons invités, jugeant que leur présence est nécessaire pour éclairer le plus possible le projet.

Alors pour la deuxième partie de l'audience, ça va être ça la deuxième partie où les opinions des citoyens, des participants, et les avis que vous avez à propos du projet, ce serait le moment que la Commission reçoit ces opinions-là.

Alors je vous demande, ceux parmi vous et celles qui voudraient présenter des mémoires, partager leurs opinions avec la Commission, de le faire savoir le plus tôt possible auprès de madame Marie-Josée Méthot en arrière de la salle. Ça nous facilitera de savoir à peu près – il y a une date limite, évidemment, que je vais vous donner, pour déposer vos mémoires à

la Commission – mais ça nous permettra d'avoir une idée sur l'envergure de l'organisation qu'on aura à faire pour la deuxième partie de l'audience, côté logistique.

Alors pour les mémoires, vous avez jusqu'au 16 avril à midi (12 h) pour envoyer vos mémoires à la Commission, histoire de nous permettre quand même de les lire correctement à temps. Les citoyens, les participants ont le loisir le choisir de faire une prestation orale seulement, s'ils désirent le faire sans mémoire écrit, mais on a également la possibilité de transmettre un mémoire à la Commission sans en faire la lecture et sans être présent physiquement pour engager un échange avec la Commission à propos du mémoire.

Alors pour signaler votre intention de faire une présentation ou de déposer un mémoire, on apprécierait beaucoup le recevoir au plus tard mardi le 6 avril. Alors vous pouvez le faire tout de suite ou jusqu'au 6 avril. Alors le 6 avril pour signaler votre intention de présenter un mémoire ou faire une présentation devant la Commission, et le 16 avril à midi (12 h) pour nous transmettre les mémoires par écrit.

Évidemment, après la phase audience, la Commission continuera ses analyses et il se peut très bien qu'on aura besoin de poser d'autres questions aux parties intéressées, soit le promoteur, soit les personnes-ressources. Alors la Commission le fera selon les besoins pour ses analyses, et évidemment quand on envoie des questions et on obtient de l'information, le tout serait disponible au public à travers les centres de documentation, à travers le site Web du Bureau et le plus tôt possible évidemment, au fur et à mesure que les travaux avancent.

Je vais vous dire tout à l'heure les centres de consultation ici localement disponibles à vous, mais il y a également le site Web du Bureau et on a également, c'est automatique, toute la documentation des travaux des commissions du BAPE qui sont disponibles à nos bureaux à Québec mais également à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM, ceux parmi vous qui pourraient se trouver à Montréal, c'est aussi disponible à l'UQAM.

Nous avons aussi, grâce à madame Proulx avec nous, tout ce qui se dit en audience est consigné dans des transcriptions qui seront disponibles immédiatement aussi, dès que la compilation est faite, et ce sera disponible en ligne toujours à travers le site du Bureau, mais également dans les centres de consultation, à peu près une semaine après la fin des sessions.

Alors pour l'organisation que vous voyez devant vous! Il y a nous; vous la table des participants; à ma gauche nous avons la table de notre analyste, monsieur Bergeron, j'y reviendrai tout à l'heure; puis après on a la table des personnes-ressources à ma gauche; et à ma droite, on a la table du représentant de l'entreprise, de Venterre NRG le promoteur; la table de la sténographie est ici; et puis en arrière dans la salle, vous avez la table en arrière où il y a le registre et il y a l'autre documentation disponible à vous pour consultation.

On va permettre pour commencer deux (2) questions par inscription. Évidemment, une personne pourrait s'inscrire, venir poser deux (2) questions et elle pourrait se réinscrire de

nouveau. On va être avec vous jusqu'à ce qu'on épuise toutes les questions, et que la Commission aura épuisé toutes les questions qu'on aurait à poser à propos du projet.

Toutes les questions me seront adressées de même que les réponses, histoire à éviter des échanges bilatéraux. Évidemment, mon collègue monsieur Germain quand il pose une question, évidemment l'échange doit passer à travers lui, comme moi.

On vous invite de profiter au maximum du temps disponible, donc éviter des préambules, sauf pour l'essentiel requis pour comprendre la question et son sens. Alors ce serait utile, comme ça, on peut dégager le plus de temps possible pour les échanges et pour la compréhension des choses.

Vous allez voir au cours de la soirée, on va tâcher, moi et mon collègue monsieur Germain, d'inscrire nos questions dans la continuité des questions posées par les citoyens, les participants, dans la mesure du possible pour maintenir une continuité. Mais il se peut aussi qu'on pose nos questions, sans nécessairement qu'il y ait un lien, si d'autres questions s'imposent en dehors de la continuité de l'échange par rapport à des questions venant de la salle.

Les questions, évidemment il est possible qu'il y ait des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse immédiate, soit de la part de Venterre NRG ou des représentants des ministères, des personnes-ressources, parce qu'on a besoin d'analyse, d'obtenir l'information. Alors s'il y a des séances subséquentes, je vais demander si les questions posées auparavant, on a obtenu des réponses pour ça. Alors évidemment, les questions seront traitées avec diligence, et les questions qui restent en suspens à la fin, après avoir terminé les séances, selon le besoin, les réponses seront acheminées à nous par écrit et évidemment, elles seront rendues disponibles dès qu'on a l'information.

Il y a un point important que j'aimerais partager avec vous également. S'il y a une demande d'information et il se trouve que l'information de part ou d'autre, qu'il s'agisse de document qui revêt un caractère confidentiel, et puis on dit, bien, c'est confidentiel, on va essayer de savoir si l'information précise demandée de la part d'un citoyen ou qui intéresse la Commission, que cette information elle-même n'est pas nécessairement confidentielle pour trouver une façon d'obtenir l'information.

Si l'information et le document qui contient l'information sont déclarés confidentiels par une partie ou l'autre, là la Commission va recevoir – on a une procédure pour gérer ça – on va recevoir les raisons et motifs pourquoi le document ou l'information devrait rester confidentielle, on recevra l'information en question, identifiée confidentielle, la Commission va aussi recevoir la justification de ce caractère confidentiel de l'information.

La Commission rendra une décision, d'abord en fonction de la pertinence de l'information pour les travaux de la Commission et du document, la Commission rendra une décision qui pourrait être une divulgation en partie ou une divulgation au complet, ou la Commission pourrait

également juger que le document et l'information n'est pas requise, n'est pas nécessaire, n'est pas pertinente aux travaux de la Commission; et dans ce cas, le document et l'information seront retournés au détenteur de cette information.

Évidemment, la décision de la Commission sur ce plan est exécutoire, mais on va donner quand même une période de quarante-huit (48) heures à la partie concernée, au cas où ils voudraient se prévaloir de leur droit de chercher des recours devant des instances judiciaires supérieures, c'est toujours un recours disponible. Et après quarante-huit (48) heures, l'information va être déposée en fonction des besoins de la Commission.

J'aimerais aussi vous dire qu'une partie, un citoyen, un participant ou quiconque voudrait apporter de l'information à l'attention de la Commission, évidemment on recevra l'information et s'il y a des doutes de la part de la personne qui voudrait déposer de l'information à la Commission, s'il y a des doutes par rapport à un caractère potentiellement confidentiel de l'information, il faudrait à ce moment informer madame Méthot de ça, et la Commission va clarifier ça selon la méthode que je viens de vous dire au cas où effectivement l'information revêt un caractère confidentiel.

Il est possible aussi, on n'a pas besoin nécessairement de déposer des documents à la Commission, il suffit de nous informer de la source; la Commission assez souvent pourrait obtenir l'information et la consulter et juger de son utilité et l'usage qu'elle pourrait en faire par la suite.

Je tiens à vous rappeler, dans la mesure du possible, nous avons un engagement toujours d'améliorer la qualité des services qu'on offre aux citoyens, alors je tiens à vous informer qu'il y a une déclaration de services que nous avons et qui est disponible en arrière. On a également un questionnaire, et il est toujours très utile pour nous d'obtenir vos opinions à travers ce questionnaire-là. Alors je vous invite de prêter attention à ça, ça nous aide énormément à faire notre travail correctement.

Alors pour terminer, je reviens maintenant aux personnes qui travaillent avec nous. Alors nous avons monsieur Jasmin Bergeron avec nous ce soir, analyste; nous avons également madame Maude Durand, qui n'est pas avec nous, qui contribue au travail analytique de la Commission; en arrière de la salle, nous avons monsieur Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication – en fait il est avocat aussi, mais c'est pas en sa capacité de conseiller juridique qu'il est avec nous, mais conseiller en communication; et madame Marie-Josée Méthot en arrière de la salle, la coordonnatrice des travaux administratifs de la Commission.

Nous avons également les gens du Centre de services partagés du Québec qu'on doit remercier pour monter la salle et tout le côté logistique de l'organisation, monsieur Richard Grenier et monsieur Michel Guimond. Je vous ai présenté déjà madame Proulx.

Alors il me reste maintenant de vous inviter, madame Turgeon, à vous présenter et présenter votre équipe, de même que des gens de votre équipe qui soient dans la salle également, puis après je passerai à nos invités, les personnes-ressources.

PAR Mme JULIE TURGEON:

OK, d'accord, merci monsieur le Président.

Donc moi-même, Julie Turgeon, qui est au développement éolien chez TransAlta. On a à ma gauche ici Casey Kennedy qui est chargé de projet chez Venterre TCI, on a Stéphane Poirier, agent de liaison chez TCI, il travaille pour Venterre également. Avec moi de Venterre et de TransAlta, j'ai Kelly Matheson qui est à la direction de l'environnement, Scott aussi qui est à l'environnement également, Jason Edworthy qui est aux relations avec les communautés, et Lindsey Moen qui est aux communications.

Derrière moi, j'ai François Tremblay qui est coordonnateur de l'étude d'impact chez Hélimax Énergie et aménagiste; j'ai Simon Bélanger qui est spécialiste en parc éolien chez Hélimax Énergie également et Julie Dugas qui est biologiste chez Activa Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Turgeon.

Alors en commençant par vous, monsieur Messely, alors on va demander à l'équipe des personnes-ressources de se présenter, et également les gens rattachés aux ministères qui sont dans la salle, de les présenter également à nous. Monsieur Messely!

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui, merci. Bonsoir, monsieur le Président.

Mon nom est Louis Messely, je suis représentant du ministère de l'Environnement, MDDEP, Direction des évaluations environnementales; je suis chargé de projet et je serai porte-parole pour le ministère ce soir.

Je suis accompagné aussi dans la salle de monsieur Denis Talbot qui est analyste chez nous, coordonnateur aux projets énergétiques, à la même direction que moi. Et dans la salle également, monsieur Claude Dugas qui est analyste à la Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Pelletier.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui, bonsoir. Claudel Pelletier au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la Direction générale régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Moi je suis biologiste, je vais couvrir plus les aspects fauniques, si on veut.

Avec moi dans la salle, il y a Junior A. Tremblay qui est à notre direction centrale à Québec, qui est plus spécialiste au niveau des oiseaux de proie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Merci.

PAR M. DANICK BOULAY:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Mon nom est Danick Boulay du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à la Direction générale ici en Gaspésie.

J'ai avec moi dans la salle comme collègues Sylvain Savoie, toujours de la Direction générale ici en Gaspésie, il y a Mathieu Roy de la Direction de la production de l'électricité du secteur de l'Énergie, et il y a aussi Marc-André Delorme de la Direction générale de la Gaspésie, pour la partie forestière disons.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Christian Désilets, délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec.

Je suis avec Daniel Banville, conseiller en relations avec le milieu, qui fait partie de l'équipe de projet pour la construction de la ligne de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Bélair.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Oui, bonsoir messieurs. Gaétan Bélair, moi je suis l'aménagiste de la MRC de Bonaventure.

Je suis accompagné ce soir par mon géomaticien à la MRC Dany Voyer qui est dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Merci.

PAR M. RICHARD CORMIER:

Bonsoir monsieur le Président. Richard Cormier, je représente la Ville de New Richmond en tant que directeur du Service de l'urbanisme.

Je suis accompagné avec mon directeur général, monsieur Denis Paquet qui est dans la salle actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cormier, bonsoir. Madame.

PAR Mme LISE CASTILLOUX:

Oui, bonsoir. Moi je suis Lise Castilloux, la directrice générale de la municipalité de Caplan et je représente la municipalité pour les audiences.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR M. GÉRARD PORLIER:

Bonsoir monsieur le Président. Je suis Gérard Porlier, le maire de la municipalité de Saint-Alphonse.

Je suis accompagné dans la salle par madame Annie Dupéré qui est notre inspectrice en bâtiment pour la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

Alors les présentations étant faites, je vais maintenant inviter nos deux (2) requérants d'audience, parce qu'il s'agit bien de deux (2), par ordre alphabétique, de venir devant nous lire les requêtes qu'ils ont envoyées à madame la ministre.

_____

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
BILBO CYR

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors d'abord monsieur Bilbo Cyr s'il vous plaît.

Alors je vous invite, soit à faire lecture de votre requête, soit, si la requête dépasse cinq-six (5-6) pages, de faire un sommaire. Alors on vous écoute, monsieur Cyr, bonsoir!

PAR M. BILBO CYR:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

Je vais vous faire la lecture de la lettre que j'ai adressée à madame Line Beauchamp.

Madame, la présente vous est adressée pour demander que soit tenue une audience publique dans le cadre du projet de parc éolien de Venterre NRG à New Richmond.

J'occupe et utilise une terre d'une superficie d'une soixantaine d'acres située à la pointe sud du parc projeté, le long du chemin du Calvaire, et considère que l'érection, l'opération et le démantèlement du parc projeté par Venterre NRG peuvent potentiellement m'occasionner une perte de jouissance de mon bien.

J'ai reçu personnellement la visite d'un des promoteurs et ai assisté à plusieurs exercices de relations publiques orchestrés par le promoteur. J'en ai été déçu, tant par les contradictions entre les deux (2) discours que par la partialité des opinions exprimées. À chaque rencontre, des questions sont restées sans réponse. Tant que le promoteur paie la salle, les cafés et les biscuits, il a le choix d'orienter la discussion du côté le plus flatteur. On parle d'argent, de mécanique, mais jamais de cohésion sociale.

C'est un bien commun, le paysage, c'est une ressource collective, le vent, qui sont en jeu. On mentionne que la participation du public est importante, sans jamais lui donner une voix officielle; on se vautre du même souffle dans une acceptabilité sociale sortie nul sait d'où. L'acceptabilité sociale peut juste se mesurer si elle est exprimée dans un cadre libre de contraintes, qui lui donne ses chances. Le fait que peu de gens prennent la parole aux rencontres d'information ne peut pas, à lui seul, témoigner que la population appuie le projet.

Les parcs éoliens se multiplient rapidement. Ils semblent prendre forme un peu plus vite que leur cadre réglementaire, pressés comme si le vent allait cesser de souffler, poussés par la pression de prospecteurs à commission qui font signer sur le coin de la table un contrat de vingt-cinq (25) ans, renouvelable automatiquement, incluant une clause bâillon pour museler le propriétaire foncier, lui interdisant de prendre la parole publiquement à propos du projet.

Une audience publique pour un tel projet me semble aller de soi. Tant qu'il y aura pas d'audience générique du BAPE sur le développement éolien au Québec, les projets devront être scrutés un à un.

Une audience publique du BAPE aide à maintenir une certaine paix sociale, permettant à chacun de poser des questions et forçant le promoteur à y répondre. Elle laisse des traces écrites, des engagements officiels liant le promoteur. Elle a au moins la valeur de l'exercice citoyen d'autoresponsabilisation qui pousse à s'informer, à rechercher de l'information juste et à prendre une position éclairée.

Que ce parc en soit un bon ou non, la population locale aura vraisemblablement à vivre avec, tout ayant l'air déjà orchestré. La peur que la compagnie disparaisse du paysage avant ses turbines est légitime, et les garanties présentées par le promoteur à ce sujet sont un peu floues.

Le doute face à l'honnêteté des méthodes employées pour amener les propriétaires fonciers à signer un contrat dont ils ne comprennent généralement pas tous les termes est permis.

L'espoir qu'un peu de temps et d'information permettront d'améliorer le projet aussi. Maître chez nous, j'ai dit.

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Cyr, merci pour la lecture de votre requête.

Ce que j'aimerais éventuellement, si vous avez pas d'objection, c'est que vous puissiez nous localiser l'endroit où se situe votre propriété.

À ce moment-là, est-ce que vous prévoyez vous inscrire au registre pour venir poser des questions?

PAR M. BILBO CYR:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc, à ce moment-là, on pourra tenter à ce moment-là, de pouvoir localiser votre propriété.

PAR M. BILBO CYR:

C'est le carré blanc entre les carrés roses.

PAR LE COMMISSAIRE:

On pourra le situer plus précisément. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Cyr, merci beaucoup.

COMMUNAUTÉ MÉTISSE DE LA GASPÉSIE

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Marc Leblanc agissant au nom de la Communauté métisse de la Gaspésie.

Monsieur Leblanc, on vous écoute!

PAR M. MARC LEBLANC:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR M. MARC LEBLANC:

Bon voici, je vais vous lire la lettre que j'ai envoyée au nom de la Communauté métisse à madame Line Beauchamp.

Madame la Ministre, Communauté métisse de la Gaspésie demande que le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG soit discuté et évalué publiquement.

Notre communauté est une personne morale constituée en corporation et corps politique conformément à la Loi sur les corporations canadiennes.

Communauté métisse de la Gaspésie représente tous les Métis de la péninsule gaspésienne et désire faire valoir son opinion aux séances publiques sur le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG. Elle en informe donc ici madame la ministre du Développement durable, de l'Environnement et Parcs.

Depuis 1982, les Métis sont désormais reconnus au nombre des peuples autochtones par la Loi constitutionnelle qui, à l'article 35, reconnaît et confirme les droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada. Ceci inclut les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada.

Au regard de la loi qui protège ses intérêts potentiels ou existants, notre communauté métisse tient à les faire valoir en audience publique, afin qu'ils soient tenus en compte dans le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG et ses possibles développements ultérieurs.

Ceci dit, nous rappelons que les Métis de la Gaspésie n'ont jamais cédé de titres ou de droits sur son territoire traditionnel, ses terres, eaux et ressources, incluant l'air. Là y sont ses intérêts, ceux qu'ils tiennent à faire valoir explicitement en audience publique. Ainsi sera-t-il fait au regard du projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG.

Vue la reconnaissance constitutionnelle relativement récente, 1982, des droits des Autochtones Métis, notre communauté est motivée à informer et à actualiser la population gaspésienne non autochtone, les gouvernements et tous les agents de développement intéressés dans le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG de son droit à y intervenir en tant qu'Autochtone.

Notre communauté est aussi motivée à faire valoir clairement, significativement et publiquement ses droits en tant que communauté autochtone métisse de la péninsule dans le projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG et ses possibles développements ultérieurs.

Notre communauté est motivée à y formuler la demande d'être consultée comme communauté autochtone du territoire devant le large public, car le public de la péninsule est nécessairement intéressé par le projet.

Et notre communauté est aussi motivée d'amener au promoteur et les diverses instances, son éclairage sur ses enjeux dans un tel projet. Cela permettra de responsabiliser adéquatement toutes les parties quant à la présence séculaire des Métis sur le territoire gaspésien.

Nous désirons informer que l'opinion de la Communauté métisse de la Gaspésie vous sera préalablement transmise par un mémoire écrit et sera ensuite présentée en audience.

Madame la Ministre, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Marc Leblanc, président-chef, Communauté métisse de la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci bien monsieur Leblanc, très apprécié, merci.

PAR M. MARC LEBLANC:

Merci.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
VENTERRE NRC

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors maintenant, je vais demander à madame Turgeon de nous faire une présentation du projet et par la suite, on aura la pause pour le registre d'inscription.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Merci monsieur le Président.

Donc bon, je me suis présentée tout à l'heure, mon nom c'est Julie Turgeon, je travaille au développement des projets éoliens pour TransAlta. Je travaille strictement sur les projets de Venterre, dont le projet de New Richmond, ici à New Richmond, et le projet de Montérégie qui est le projet de Saint-Valentin qui est cinquante mégawatts (50 MW).

Venterre, c'est une entreprise en participation entre l'entreprise TransAlta et TCI Air Énergie qui appartient à TransAlta. Donc j'ai présenté l'équipe tout à l'heure, principalement les principaux acteurs de l'entreprise: il y a moi-même au développement éolien, Kelly Matheson, comme j'ai dit tout à l'heure, aux directions de l'environnement, et Casey Kennedy et Stéphane Poirier.

Bon, je représenterai pas mes experts, mais les experts avec nous chez Hélimax Énergie qui ont fait l'étude d'impact avec Activa Environnement qui est représentée ici par François Tremblay, Simon Bélanger et Julie Dugas.

Donc je pense que c'est connu qu'il y a un historique des partenariats pour le projet de Venterre, donc je vais passer rapidement qui a été propriétaire des projets et qu'est-ce qui en est aujourd'hui.

Donc en 2005-2006, le projet a été initié par Air Énergie TCI. Air Énergie TCI, à l'époque, avait entamé les démarches pour l'obtention de la lettre d'intention pour les terres privées, avait commencé à négocier les contrats d'option avec les propriétaires privés – pardon, la lettre d'intention pour les terres publiques – et avait commencé la cueillette des données de vent.

En 2007, un partenariat s'est conclu avec Canadian Hydro Developers pour former l'entreprise Venterre, juste avant la soumission du projet avec Hydro-Québec. Et en 2009, récemment l'automne dernier, les projets ont été acquis par l'entreprise TransAlta, dont le projet de New Richmond.

Pour présenter un petit peu TransAlta! Donc TransAlta, c'est une entreprise canadienne qui détient neuf mille deux cents mégawatts (9200 MW) d'énergie en exploitation et en développement, en charbon, gaz, éolien, hydro, biomasse et géothermie, ce qui en fait le plus grand développeur et exploitateur privé d'énergie renouvelable au Canada.

Elle compte quatre-vingt-cinq (85) infrastructures de production d'énergie électrique au Canada, aux États-Unis et en Australie, pour vingt-deux pour cent (22 %) que c'est des énergies renouvelables, pour neuf cent cinquante mégawatts (950 MW).

Au Québec, TransAlta est propriétaire du Parc éolien Le Nordais depuis 2008, et on en fait présentement la reconstruction, le projet de Saint-Valentin et de New Richmond qui sont deux (2) projets en développement, pour un total de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) au Québec.

Nos partenaires dans l'aventure! TCI Air Énergie, c'est une entreprise qui a débuté dans les télécommunications, donc l'installation des tours cellulaires en Australie et en Grande-Bretagne. Le développement éolien s'est initié en Grande-Bretagne et aux États-Unis et au Canada. Les projets au Canada sont gérés par le bureau de Montréal, par des membres de l'équipe ici à ma gauche.

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, Air Énergie TCI a initié le projet du parc éolien de New Richmond en 2005.

Donc c'est l'équipe de Venterre en fait, l'équipe de Venterre et ses experts, depuis cinq (5) ans, qui travaille à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour le projet du parc éolien New Richmond.

Donc pour faire un petit historique! En 2008, il y a eu un avis de projet qui a été déposé au ministère de l'Environnement; on a initié les études sur le terrain, les inventaires biologiques, les prises de mesure sonore.

En 2009, on a eu le dépôt de l'étude d'impact au ministère de l'Environnement; il y a eu l'avis de recevabilité l'automne dernier, et on a entamé le processus du BAPE avec la période d'information en décembre passé, pour en arriver aujourd'hui, en 2010, avec le début des audiences du BAPE.

Donc maintenant, pour parler un petit peu de la structure de l'étude qu'on a déposée l'an dernier! On commence avec une description du projet qui décrit le projet et les infrastructures, les superficies utilisées, la description du milieu dans lequel le projet va être installé, donc le milieu physique, biologique et humain.

Il y a un processus consultatif qui s'assure que la population est au courant du projet, qu'ils puissent exprimer leur opinion et toutes les parties prenantes. L'évaluation en tant que telle des impacts, qui est le cœur de notre étude. Et on présente un plan de surveillance environnementale pendant la construction et après, ainsi qu'un plan de mesures d'urgence. Et les suivis environnementaux qui vont être mis en place.

Pour arriver directement au projet, là, plus le cœur du projet, la description en tant que telle! Le projet va être situé sur cinq (5) territoires, l'aire du projet s'étend sur cinq (5) territoires municipaux soit la municipalité de New Richmond, de Saint-Alphonse, de Caplan, Saint-Elzéar et le territoire non organisé de la rivière Bonaventure.

La configuration du projet qui a été déposée dans l'étude d'impact en 2009 couvrait essentiellement l'ensemble du territoire qu'on voit ici à l'écran. Donc ici à la gauche, il y a une carte qui présente le projet tel que présenté dans l'étude d'impact. Les parties en rose sont les terres privées, les parties en vert représentent les terres publiques. Donc on voit que la configuration s'étend essentiellement du nord au sud sur l'aire d'étude.

Récemment, dû à l'obtention des trois (3) années de données de vent et des études plus poussées et plus spécifiques sur le terrain, comme des études géotechniques, on a dû refaire la configuration; on a retravaillé la configuration pour en arriver à une configuration différente comme présentée ici sur la carte à la droite, qui présente une configuration qui est un petit plus condensée.

Donc on présente moins de chemins, on a moins de chemins à construire, moins d'utilisation, on se trouve à avoir quinze pour cent (15 %) moins de superficie à déboiser, la moitié moins de cours d'eau à traverser.

On va présenter maintenant un réseau électrique qui est entièrement souterrain.

Les deux (2) configurations présentées telles quelles respectent entièrement le cadre réglementaire qui est imposé, là, dans les trois (3) paliers gouvernementaux.

La nouvelle configuration, comme il est présenté ici, pour présenter trente-six (36) positions, contrairement à la configuration qu'on avait déposée l'an dernier avec trente-trois (33) positions. Les trente-six (36) positions, ça nous permet d'avoir trois (3) positions supplémentaires pour éviter de repasser à travers un processus d'analyse d'impact s'il y avait lieu.

L'analyse d'impact a été déposée au ministère de l'Environnement récemment, et somme toute la conclusion, c'est qu'il y a moins d'impact qui est présenté par la configuration telle que présentée ici.

La façon dont on arrive à une configuration d'un parc éolien en fait, c'est que la carte qui est présentée ici, c'est une mésoéchelle des vitesses de vent. Donc les zones en vert puis en jaune, c'est les zones qui sont acceptables, les vitesses de vent qui sont acceptables pour l'installation d'un projet.

Ensuite, on va appliquer des contraintes, c'est des zones d'exclusion. J'ai mis quelques exemples ici de zones d'exclusion qui vont être appliquées, qui vont être régies par soit des meilleures pratiques dans le domaine de l'éolien au Canada ou au Québec, ou qui vont être régies par de la réglementation.

Par exemple, on a les résidences permanentes qu'on demande une zone d'exclusion de cinq cents mètres (500 m); les cours d'eau, soixante mètres (60 m); routes principales et secondaires, deux cents mètres (200 m); les périmètres urbains, trois mille mètres (3000 m); la route 132, trois mille mètres (3000 m); et la rivière Petite-Cascapédia, deux mille mètres (2000 m).

Donc en appliquant les contraintes que je viens de vous mentionner, on obtient les zones grises qui est toutes les zones d'exclusion, donc il nous reste les zones avec un bon potentiel de vent pour installer nos infrastructures.

Le parc éolien de New Richmond va être d'une puissance installée de soixante-six mégawatts (66 MW) qui va être transmise par trente-trois (33) éoliennes de deux mégawatts (2 MW) chacune. Le modèle d'éolienne, c'est le modèle Enercon E-82.

On prévoit construire trente point cinq kilomètres (30,5 km) de chemins à construire ou à améliorer. Le réseau collecteur va être entièrement souterrain.

On prévoit un coût de projet évalué à deux cents millions de dollars (200 M$) et on prévoit avoir deux cents (200) travailleurs, là, en période de pointe qui vont travailler sur le chantier, pour une mise en service le 1er décembre 2012.

La répartition des infrastructures se présente telle qui suit. Dans la municipalité de New Richmond, on prévoit un maximum de dix-neuf (19) éoliennes. Je dis maximum à cause de, on se souvient des trois (3) positions alternatives que j'ai parlé tout à l'heure, donc c'est entre seize (16) et dix-neuf (19). Pour la municipalité de Saint-Alphonse, entre seize (16) et dix-neuf (19) éoliennes, et pour la municipalité de Caplan, on prévoit un maximum d'une (1) éolienne.

Treize (13) positions sont prévues sur des terres publiques, donc vingt-trois (23) sur des terres privées. Et on prévoit que le parc va générer de l'énergie pour environ dix mille cinq cents (10 500) foyers québécois.

Quelques chiffres sur l'éolienne E-82! Donc l'éolienne Enercon sera pas une éolienne qui va être inconnue, là, d'ici quelques années au Québec, parce qu'il y a dix (10) projets des derniers appels d'offres d'Hydro-Québec qui ont été retenus avec l'éolienne Enercon. Donc pour un total qui devrait être installé autour de l'ordre de mille mégawatts (1000 MW) de projets.

Donc l'éolienne, la hauteur de la tour jusqu'au moyeu, c'est quatre-vingt-cinq mètres (85 m), le diamètre du rotor quatre-vingt-deux mètres (82 m), la hauteur totale de l'éolienne, de la base jusqu'au point le plus haut, c'est cent vingt-six mètres (126 m). Elle a une vitesse de vent de démarrage de neuf kilomètres-heure (9 km/h), pour une vitesse de vent d'arrêt de cent un kilomètres-heure (101 km/h), pour des raisons de sécurité.

La mise en place du projet va se présenter en trois (3) phases distinctes! On a la phase de préparation et de construction qui inclut essentiellement la construction, le développement, la géotechnique, les campagnes de vent, l'arpentage, la construction des chemins, l'installation des infrastructures.

On a la phase d'exploitation qui est prévue, selon le contrat et l'entente qu'on a avec Hydro-Québec, d'une durée de vingt (20) ans, qui peut être renouvelé. Si jamais il y a un non-renouvellement, après vingt (20) ans, on a la phase de démantèlement tel que prescrit dans notre entente d'achat de l'électricité avec Hydro-Québec qui constitue essentiellement de démanteler toutes les infrastructures et l'arasement des fondations à un mètre (1 m).

Étant donné les différents acteurs dans le projet, j'ai fait un petit schéma pour un petit peu présenter les responsabilités de chacun dans les trois (3) phases distinctes. Donc pour le développement, essentiellement c'est Venterre tel que vous le voyez ce soir avec TransAlta qui était à l'époque Canadian Hydro, TransAlta et TCI qui agissent ensemble, et avec l'aide des

entreprises locales le plus possible dont on a présentement Activa, on a le Groupement forestier de la Baie-des-Chaleurs qui travaillent avec nous.

Pour la construction et le démantèlement, ce sera Venterre, toujours avec l'équipe de construction de TransAlta. On prévoit avoir TCI comme conseiller et évidemment les entreprises locales et Enercon qui est le manufacturier d'éoliennes qui sera en charge de l'installation des éoliennes et de la coulée des fondations qui, à son tour, va utiliser des entreprises locales.

Pour l'opération du projet, c'est encore Venterre par TransAlta qui va utiliser des acteurs locaux pour travailler pour TransAlta, et Enercon va avoir leurs propres acteurs locaux.

Donc pour ce qui est de la description du milieu maintenant, tel qu'il est présenté dans l'étude d'impact! L'envergure des zones d'étude – je vais vous présenter un petit peu l'envergure des zones d'étude pour les composantes telles qu'elles sont définies dans l'étude d'impact.

Donc principalement, on a quatre (4) zones d'étude: on a la zone d'étude régionale dans laquelle on va décrire les conditions météorologiques et atmosphériques principalement; la zone d'étude locale pour laquelle on va décrire les sols, la géologie, l'eau souterraine; la zone d'étude périphérique pour laquelle on décrit le climat sonore, les paysages, les habitats, la faune et la flore; et le domaine du parc éolien qui est le site, qui est l'aire d'étude telle que je vous l'ai présentée sur les cartes précédentes, on va décrire les utilisations du territoire et l'archéologie.

Le processus consultatif de Venterre qui visait et qui vise encore, qui est un processus consultatif qui est continu, vise à informer la population et toutes les parties prenantes, les municipalités du projet. Donc principalement depuis 2006, les gens qui ont été rencontrés par Venterre sont les suivants: les municipalités et les MRC, les représentants du Conseil régional de l'environnement, on a rencontré le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, des représentants de l'UPA, le MRNF, évidemment les propriétaires des lots privés, les Premières-Nations et les responsables des sentiers de motoneige et de VTT.

On a également tenu cinq (5) rencontres portes ouvertes en 2007 et en 2008. À Saint-Alphonse il y en a eu deux (2), à New Richmond il y en a eu deux (2), et on en a tenu une (1) à Caplan en 2007.

Et récemment, on a présenté la nouvelle configuration aux propriétaires et à la population par l'entremise des médias et de notre site Internet.

Durant tout le processus consultatif de Venterre, on a soulevé, je vais énumérer quelques enjeux qui avaient été soulevés et qui ont été adressés dans l'étude d'impact. Donc la visibilité du projet à partir de certains points de vue spécifiques, le nombre d'éoliennes qui sont positionnées sur les territoires municipaux, la méthode de calcul et les redevances qui sont versées aux propriétaires, la localisation des bâtiments de service et de la sous-station, les

retombées économiques qui sont reliées à Venterre, qui sont reliées à Enercon, et l'accès au territoire pendant la construction et l'exploitation du parc éolien.

Le processus consultatif de Venterre est continu, et on s'entend à le respecter en mettant en place un comité de suivi qui va regrouper des membres de la population pour être certain que les gens puissent s'adresser au promoteur aisément.

Donc l'évaluation des impacts qui est en fait le cœur de l'étude d'impact en tant que telle! J'ai soulevé ici quelques exemples d'impacts soulevés dans l'étude et la façon dont on va arriver à mitiger l'impact avec des mesures d'atténuation.

Donc par exemple, on a l'augmentation de la circulation! Donc en mettant en place un plan de transport qui va viser à contrôler et à ce que la circulation se fasse d'une façon adéquate.

Par exemple, on a le climat sonore, un plan de transport également pendant la construction qui va viser à contrôler la circulation. On a un programme de surveillance sonore pendant la construction et des programmes de suivi sonore après la construction, pendant l'exploitation du parc.

Un impact soulevé qui pourrait être la perte d'habitats, dérangement de la faune et de la flore. La façon dont on va arriver à atténuer l'impact serait en respectant la réglementation qui est essentiellement provinciale, en restaurant les aires de travail rapidement et efficacement, en effectuant la surveillance environnementale pendant la construction et postconstruction, le déboisement du site en dehors de la période de nidification, et en mettant en place un programme de suivi.

Le risque de mortalité qui est causé par collision pour les oiseaux et les chauves-souris, c'est le programme de suivi qui est approuvé par le MRNF.

Le programme de surveillance environnementale et de mesures d'urgence! Donc dans l'étude on présente, on élabore un programme de surveillance environnementale pendant la construction et suivant la construction, et on met également un plan de mesures d'urgence en cas d'accident et défaillance pendant la construction et pendant l'exploitation également.

Pour les suivis environnementaux, on a principalement quatre (4) suivis. Donc le suivi de la faune avienne qui est un suivi des mortalités sur trois (3) ans et qui comprend également un suivi comportemental.

On a un suivi similaire pour les chauves-souris qui est pendant trois (3) ans.

On a un suivi des systèmes de radiocommunication en cas de brouillage qui est d'une durée de six (6) mois et on va tenir un registre de plaintes afin d'analyser, suivre et apporter les correctifs si nécessaire.

Et un suivi du climat sonore qui va s'effectuer la première année après la mise en service du parc, cinq (5) ans, dix (10) ans, et après quinze (15) d'opération.

Il va y avoir des points de mesure sonore qui sont pris aux endroits sensibles et des points de mesure sonore qui vont être pris aux points des plaintes, le cas échéant.

Quelques dates importantes dans le développement pour en arriver à la mise en service du projet! Donc une attribution des contrats d'achat d'électricité avec Hydro-Québec en mai 2008, le dépôt de l'étude d'impact s'est fait en mai 2009 avec une mise à jour dernièrement en mars 2010, le début du processus du BAPE en novembre 2009, les études préliminaires pour les fins de construction vont avoir lieu au printemps et cet été en 2010, et pour un début de construction prévu à l'automne 2010, pour une mise en service le 1er décembre 2012.

Pour conclure! Depuis cinq (5) ans, je pense que Venterre s'efforce de faire un bon projet, d'améliorer continuellement, puis je pense que, en fait nous croyons sincèrement que le projet est une bonne opportunité pour la région puis pour le développement éolien au Québec.

Donc, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Turgeon.

Monsieur Germain, vous avez une petite question avant qu'on passe à la pause.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est au sujet de la reconfiguration du parc éolien. Vous avez mentionné trois (3) années de données de mesure du vent. Ce que je présume, c'est la troisième année, donc vous avez acquis plus de connaissances au niveau du vent, ce serait entre autres cette année additionnelle de mesure qui vous a fait reconfigurer.

Est-ce que vous pouvez nous donner plus de détails, qu'est-ce qui s'est produit par rapport aux deux (2) années précédentes?

PAR Mme JULIE TURGEON:

En fait, c'est juste quand on arrive avec trois (3) données typiquement, les trois (3) années de données de vent font diminuer le niveau d'incertitude sur les données de vent, ce qui fait qu'on peut configurer le projet puis devenir plus précis dans l'énergie qu'on va aller chercher sur le vent.

Et évidemment, en s'approchant de la date de construction, on fait des études plus spécifiques sur le terrain, puis c'est ce qui nous a fait prendre la décision de modifier la configuration, mais on le voit dans le cadre processus, là, dans le cadre normal d'un processus de développement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

En substance ça voulait dire quoi, vous aviez un peu plus de marge de manœuvre, donc vous avez regroupé les éoliennes plus, si je comprends bien?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Oui, exactement. En fait, la nouvelle configuration est un petit peu plus dense, ça nous a permis de rapprocher, là, c'est la grosse différence, ça nous a permis de rapprocher les éoliennes, d'utiliser moins de territoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour terminer le point à la question, dans la pratique en général, les règles de bonne pratique normalement, on prend des relevés de vent de combien d'années avant d'avoir un niveau de certitude raisonnable pour le déploiement optimal?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Je sais pas si je peux faire appel à un de mes experts qui travaille sur les configurations de projet…

PAR LE PRÉSIDENT:

Si c'est pas très long, sinon on pourrait revenir plus tard. Oui, allez-y!

PAR M. SIMON BÉLANGER:

Oui, pour répondre à la question assez rapidement. Évidemment, plus on a de données de vent, mieux c'est. Mais dans l'industrie, trois (3) ans étant une bonne quantité de vent qui nous permet de faire des corrélations sur le long terme, là, très représentant du long terme en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, merci. On y reviendra au besoin, merci.

Alors on va passer à la pause, quinze (15) minutes. Le registre de participation est ouvert, alors je vous invite à aller vous inscrire si vous avez besoin de poser des questions.

Merci, on reprend dans quinze (15) minutes.

_____

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

_____

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
BILBO CYR

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je tiens à vous informer, vous l'avez déjà remarqué peut-être en arrière, mais les modifications de la configuration du projet dont il a été question tout à l'heure avec madame Turgeon ont fait l'objet d'un addendum que Venterre NRG a ajouté à l'étude d'impact, et l'addendum est ajouté à la documentation du rapport disponible en arrière. Et vous pouvez également le consulter à travers du site du BAPE ou dans le centre de consultation.

Alors sans plus tarder, on a des participants inscrits, alors j'invite, par ordre d'inscription toujours, monsieur Bilbo Cyr.

On va se limiter à deux (2) questions pour le moment, quitte à ce qu'on revienne pour se réinscrire de nouveau.

Monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

Bonjour monsieur le Président. J'ai juste une question.

Le projet qu'on nous présente ce soir est tout à fait différent de celui qu'on nous a présenté jusqu'à maintenant. Qu'est-ce qui nous assure que ce qu'on nous présente ce soir, c'est ça qu'on va se retrouver avec?

Pourquoi on devrait croire que ce qu'on nous présente ce soir, c'est plus vrai que la dernière fois?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kennedy.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Merci monsieur le Président.

Pour cette question-là, j'aimerais vous référer à madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Merci monsieur le Président. Donc pour répondre à la question de monsieur Cyr, la nouvelle configuration présentée, telle que présentée dans ma présentation a trente-six (36) positions au lieu de trente-trois (33).

Donc les trois (3) positions alternatives vont nous donner la liberté de jouer dans ces trois (3) positions-là.

Plus on arrive près de la construction, plus on fait des études spécifiques sur le terrain, ce qui minimise grandement les risques de rechanger la configuration.

En fait, essentiellement, la configuration va être telle que présentée, à l'exception des trois (3) positions alternatives.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Au sujet des fameuses trois (3) positions de rechange, actuellement c'est-à-dire si j'ai bien compris, c'est que vous avez trente-six (36) emplacements, et ce n'est pas trente-trois (33) emplacements décidés et trois (3) emplacements de rechange.

Donc pour l'instant, ce sont trente-six (36) emplacements, et vous allez subséquemment décider quels seront les trente-trois (33) choisis?

PAR Mme JULIE TURGEON:

C'est exactement, monsieur le Commissaire.

En fait, c'est aussi issu de certaines demandes récentes pour d'autres cas de projets éoliens. Il y avait eu des demandes du gouvernement à l'effet d'avoir des positions alternatives, afin justement de permettre, suite aux études géotechniques, de pas avoir de surprise sur le terrain, puis nous donner une latitude pour bouger.

Donc ça va être trente-six (36) emplacements, l'étude d'impact a été faite sur les trente-six (36) positions, donc ce qui nous donne un scénario qui est conservateur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Messely, avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos, de la part du MDDEP sur ce plan?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Pas précisément, non. Pas pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Par le passé, il est arrivé que, bon, des projets, pas nécessairement des projets éoliens, mais des projets routiers, on peut voir d'autres types de projets aussi, ça peut être de gazoduc, ce qu'on peut imaginer, si je comprends bien la procédure, c'est-à-dire qu'il est possible que des changements soient demandés au promoteur par soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ou d'autres ministères.

L'expérience le démontre, que c'est possible que des projets soient modifiés subséquemment à la partie – est-ce que vous pouvez corroborer ce que je dis?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui effectivement, pour tous les types de projets, c'est possible. Il y a des situations où les promoteurs peuvent demander des modifications, comme dans ce cas-ci.

Mais dans d'autres cas, c'est le ministère, si le projet ne semble pas acceptable, qui peut demander de légères modifications.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu, d'accord, merci.

Monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

Si vous permettez, monsieur le Président, il m'est venu une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y, vous avez droit à deux (2) cette fois-ci.

PAR M. BILBO CYR:

Je vais en profiter.

La pièce maîtresse du casse-tête, c'est le contrat qu'on fait signer aux propriétaires fonciers. Ce contrat-là, même si je le demandais, il sera pas rendu public. Mais moi, je l'ai lu.

Il y a rien dans le contrat qui nous assure qu'il n'y aura pas d'autres éoliennes. Le projet dont on parle ce soir est un projet de trente-trois (33) éoliennes avec un contrat signé avec Hydro-Québec, mais qu'est-ce qui arriverait s'il y avait un autre acheteur?

PAR LE PRÉSIDENT:

Un autre acheteur?

PAR M. BILBO CYR:

Si un autre acheteur qu'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un autre acheteur de l'énergie produite par Venterre?

PAR M. BILBO CYR:

Oui, s'il y avait un autre acheteur d'énergie, les contrats permettent au promoteur d'exploiter la totalité de la ressource éolienne du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Je vais passer votre question par la suite à Venterre NRG.

J'aimerais, monsieur Désilets, est-ce qu'une telle éventualité est concevable dans le cadre de l'appel d'offres du rapport qui lie la société d'État aux fournisseurs privés d'énergie éolienne au Québec, que liée à une éventuelle tierce partie qui se porte acheteur de l'énergie produite par le projet?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Monsieur le Président, en ce qui concerne le contrat d'approvisionnement en électricité, il se limite, le promoteur devra se limiter à une puissance installée qui est celle figurant au contrat, c'est-à-dire soixante-six mégawatts (66 MW).

Évidemment, toutes les infrastructures, notamment le poste de transformation, seront dessinées de façon à pouvoir accepter la production d'un parc de soixante-six mégawatts (66 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais la question d'un autre acheteur de l'énergie produite, est-ce que ça peut se poser ou c'est exclu, dans le contexte contractuel et réglementaire actuel de l'appel d'offres, etc.?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, je pense que là, on déborde de l'appel d'offres.

Mais en ce qui concerne la possibilité pour un producteur privé de livrer de l'électricité à un tiers, à l'extérieur complètement du processus d'appel d'offres et du contrat qui le lie avec Hydro-Québec, ce serait quelque chose qui serait possible éventuellement, s'il satisfait à l'ensemble des exigences, notamment qu'il puisse raccorder son projet au réseau, qu'il puisse également réserver du transport pour pouvoir acheminer son électricité, etc., etc.

Par exemple, si vous voulez exporter, évidemment il y a le transport pour se rendre par exemple jusqu'aux frontières du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai compris.

Avant que je passe la parole à mon collègue, monsieur Kennedy, est-ce que c'est concevable dans vos plans d'affaires futurs de pouvoir songer à approvisionner un autre acheteur de l'énergie excédentaire par exemple par rapport aux besoins d'Hydro-Québec, selon votre contrat avec eux?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Encore une fois, j'aimerais céder la parole à madame Turgeon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

En fait, c'est pas prévu dans le cadre du contrat du parc éolien de New Richmond tel que présenté dans notre contrat d'achat.

Mais évidemment, s'il y avait un autre projet ou un agrandissement du projet, il faudrait passer à travers tout le processus réglementaire, réévaluer les impacts, réévaluer les impacts sur le paysage, les impacts sur le niveau sonore.

Donc ce serait un autre projet complètement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, ma question va à monsieur Messely. Donc l'ajout de puissance au parc éolien par exemple, ce serait assujetti à une nouvelle étude d'impact?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui, absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc avec le processus public et autres?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce serait à recommencer?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà pour votre deuxième question, monsieur Cyr. Ça va!

PAR M. BILBO CYR:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourrez toujours vous réinscrire au besoin. Merci.

ANNIE MALENFANT

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Annie Malenfant à venir adresser ses questions à la Commission.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Malenfant, bonsoir.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Bonjour, je suis résidente de New Richmond.

Ma question concerne en fait le paysage. Donc j'aimerais savoir quels sont les critères qui ont été utilisés au moment de la planification, donc au moment où le promoteur a choisi les sites.

Donc quels sont les critères qu'ils ont utilisés pour atténuer l'impact sur la qualité visuelle du paysage, autant à partir des sites d'intérêt de la ville de New Richmond que pour les résidents qui auront une vue sur le parc?

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils ont présenté des distances critères de contraintes dans la présentation générale, mais je vais envoyer la question à monsieur Kennedy. Allez-y, vous avez entendu la question.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui monsieur le Président, merci.

J'aimerais céder la parole à notre expert en impact visuel qui est François Tremblay d'Hélimax.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Dans un premier temps, les critères qui ont vraiment dominé la réflexion par rapport au paysage, c'est les questions de distances.

Et dans la réglementation en vigueur, les distances étaient demandées en fonction des endroits qui ont été identifiés comme des lieux valorisés. Donc on pense à la 132, la rivière Petite-Cascapédia, le pont de Saint-Edgar.

Donc il y avait plusieurs endroits comme ça desquels il y a des bonnes distances, deux kilomètres (2 km), trois kilomètres (3 km).

Donc ça a été le critère dominant.

Après ça, on a fait des simulations visuelles que vous avez peut-être eu l'occasion de voir, qui donnent en fait l'effet que ça donne à quelques kilomètres.

Récemment, avec la nouvelle configuration, il y a un autre critère qu'on a introduit. On a été capable de faire un "lay out", c'est-à-dire une configuration de projet éolien qui respecte un peu plus des lignes, donc les lignes directrices du paysage, les crêtes.

Donc on voyait, avec la carte qu'on a présentée tout à l'heure, il y a des alignements qui sont un peu plus sensibles que dans la configuration précédente.

Donc c'est essentiellement ça, les distances, les lignes de force du paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais peut-être, si vous permettez, madame Malenfant, de prendre votre question et l'adresser à la partie ministérielle.

Monsieur Messely, est-ce que les critères utilisés pour le choix d'emplacements par rapport aux contraintes visuelles, selon vous, la méthodologie suivie, est-ce que ça correspond aux règles qui vous sont acceptables au ministère, pour ce qui est des contraintes visuelles?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui tout à fait, monsieur le Président. Le promoteur a utilisé un guide du MRNF, Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, ainsi qu'un Guide de l'intégration des éoliennes au territoire produit par le MAMROT, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation territoriale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pelletier, par rapport à l'utilisation des guides du ministère en la matière, vous avez d'autre chose à ajouter?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Je vais plutôt passer la parole à monsieur Boulay.

PAR M. DANICK BOULAY:

Monsieur le Président, il y a pas d'éléments particuliers à ajouter de notre côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. Donc c'est conforme à la méthodologie agréée par le gouvernement.

D'autres questions, madame Malenfant, votre deuxième question?

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Non, pas pour l'instant, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

_____

MARC LEBLANC

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Marc Leblanc à venir poser ses deux (2) questions.

Monsieur Leblanc, bonsoir.

PAR M. MARC LEBLANC:

Rebonsoir. Donc j'ai deux (2) questions.

La première s'adresse directement au groupe Venterre NRG. Sur la partie publique du territoire, pour le parc éolien, publique ou terres de la Couronne ou Crown's land ou terres des Sauvages sous le Régime français, j'aimerais savoir s'il y a un coût de location exigé par le gouvernement du Québec, comme dans le projet de Parc des Plateaux, par exemple, où le gouvernement loue sept cent mille dollars (700 000 $) par année au promoteur? C'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors est-ce qu'il y a des rentes, du loyer pour les terres publiques concernées par le projet que vous versez au gouvernement du Québec? Monsieur Kennedy.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui monsieur le Président, effectivement il y a des rentes à payer pour la location du terrain public.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et avez-vous d'autres informations à ce propos, combien, au prorata de quoi?

PAR M. CASEY KENNEDY:

C'est à peu près aux alentours de cinq mille deux cent dix-huit dollars du mégawatt (5218 $/MW) installé.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et combien de vos installations en puissance installée se trouvent déployées sur des terres publiques?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Treize (13) au maximum, on parle encore des trois (3) emplacements alternatifs, donc entre dix (10) et treize (13).

PAR LE PRÉSIDENT:

Éoliennes?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Deux mégawatts (2 MW) chacune?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Deux mégawatts (2 MW) chaque, ça fait qu'on parle de dix mille quatre cent trente-six (10 436 $) par installation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur une base annuelle?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Qui est indexé certainement au IPC.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Ça, c'est un contrat qui vous lie avec le gouvernement évidemment?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et non pas à travers Hydro-Québec?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Leblanc, vous avez la réponse. Une autre question?

PAR M. MARC LEBLANC:

Oui, une autre question.

Dans votre compte rendu, madame, surtout lorsque vous l'avez fait tout à l'heure…

PAR LE PRÉSIDENT:

Adressez-vous à moi s'il vous plaît!

PAR M. MARC LEBLANC:

Excusez-moi. Donc dans le compte rendu de madame Turgeon, elle a parlé de consultations autochtones. Et puis nous, au niveau de la Communauté métisse de la Gaspésie, on n'a pas été consultés.

Et maintenant, à la lumière des jugements rendus en Cour suprême du Canada depuis 2003 et à la lumière des jugements rendus en Cour supérieure du Québec qui disent très clairement que les droits autochtones métis sont des droits protégés par la Constitution canadienne, que nul gouvernement ne peut les abolir par leur propre volonté, et que peu importe ententes ou traités signés avec d'autres communautés autochtones, n'affecteront en rien les droits des Métis sur ces mêmes terres.

Maintenant, la question que je pose à Venterre: est-ce que vous n'avez pas peur, dans un futur très proche, d'avoir des comptes sérieux à rendre au niveau des Métis de la Gaspésie sur les terres qu'on dit publiques qui, en fin de compte, sont des terres autochtones, le gouvernement du Québec n'étant que fiduciaire du territoire et non pas propriétaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Ça, c'est le genre de question: n'avez-vous pas peur du fait que vous avez des comptes à rendre bientôt ou vous en aurez peut-être! Allez-y sur ce plan-là.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Je ne crois pas. Je crois que Venterre a suivi le processus consultatif qui est réglementé par les différents ministères, donc je crois qu'on a fait notre part, et on continue de faire la consultation avec les intervenants qui sont impliqués dans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. D'autre chose à ajouter sur ce plan? D'accord.

Bien, vous avez la réponse. La Commission s'assure que vous allez avoir une réponse, mais elle garantit pas nécessairement que la réponse saurait vous satisfaire.

Mais de notre part, si vous avez des choses à verser dans le dossier à travers la Commission à ce propos, on va vous entendre évidemment par la voie d'un mémoire, si vous avez l'intention d'en présenter un?

PAR M. MARC LEBLANC:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et on fera écho correctement de vos préoccupations. Voilà!

Merci monsieur Leblanc.

_____

RENAUD CYR

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Renaud Cyr.

PAR M. RENAUD CYR:

Monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire!

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Cyr.

PAR M. RENAUD CYR:

Nous sommes des propriétaires de lots qui vont se retrouver enclavés dans les zones blanches.

PAR LE PRÉSIDENT:

Des propriétaires de lots?

PAR M. RENAUD CYR:

De lots privés. Je représente – un est propriétaire particulier, mais il y en a d'autres aussi. C'est des propriétés privées qui vont être enclavées par tout le réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a possibilité de se référer à un plan en arrière pour que les participants puissent nous placer, si vous voulez indiquer en essayant de nommer les lieux pour que madame Proulx puisse les prendre en note.

PAR M. RENAUD CYR:

C'est complètement dans le bas, la zone blanche entre les deux (2) grosses grappes d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si on peut nommer le lieu pour la sténographie!

PAR LE COMMISSAIRE:

Excusez-moi, monsieur Cyr peut nous le pointer avec un petit pointeur laser!

PAR M. RENAUD CYR:

Donc ce serait dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc dans la partie extrême…

PAR M. RENAUD CYR:

Blanche. Il y a pas de chemin public dans ce secteur-là. On est six (6) propriétaires.

Donc si on passe sur les lots d'un et de l'autre, sans consulter les autres, sur le chemin privé, qu'est-ce qui va arriver? Un.

Deux, je voudrais savoir, on voit tout le rose un peu partout, la ligne de transport de toute cette énergie produite va passer par où? Est-ce qu'elle va descendre vers le 3e Rang ou s'en aller vers d'autres rangs plus élevés?

Merci. C'était mes deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kennedy.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Merci monsieur le Président. J'aimerais, si on pourrait peut-être clarifier la question, j'ai pas compris la question sur qu'est-ce qu'on va faire…

PAR LE PRÉSIDENT:

La première partie de la question?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui, s'il vous plaît.

PAR M. RENAUD CYR:

Vous voulez que je clarifie?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Le premier volet de votre question.

PAR M. RENAUD CYR:

Le premier volet, OK. Nos lots se retrouvent enclavés d'une certaine façon, parce que c'est dans une entente verbale entre six (6) propriétaires qui remonte à plusieurs générations, mais le chemin n'a jamais été municipalisé.

Ça fait que moi, de la façon que ça s'installe, est-ce que je pourrai passer dans les chemins de Venterre pour me rendre à mon lot sans qu'il y ait une barrière ou quelque chose d'installé?

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de chemin municipalisé jusqu'à présent, est-ce que l'aménagement d'accès pour vous pourrait avoir pour conséquence de l'enclaver ou est-ce qu'il pourrait, le cas échéant, utiliser le chemin que vous allez aménager?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui monsieur le Président. Merci pour la clarification.

Le droit de servitude, vu qu'on est en terres privées, le droit de servitude pour l'utilisation de chemins qui vont être placés sur ces lots-là reste toujours à la discrétion du propriétaire privé et non à la discrétion de Venterre.

Donc nous, on a un droit d'utilisation de ces accès-là qui est donné par notre contrat avec le propriétaire, mais le droit de passage pour les autres particuliers reste toujours au propriétaire foncier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça n'affecte en rien le mode d'usage actuel du territoire pour les autres parties en présence?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Je peux pas parler pour les ententes qui sont en place avec les propriétaires, mais non, ça n'affecte rien.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. RENAUD CYR:

Donc le bout de chemin sur lequel je vais passer et que vous allez faire, ça dérangera rien?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Tant que le propriétaire foncier…

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans la mesure où le propriétaire foncier du terrain a toujours les mêmes rapports avec vous.

PAR M. RENAUD CYR:

OK, c'est beau.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Juste une petite clarification! C'est possible que pendant la période de construction, à cause des travaux, de sécurité, que pendant des périodes courtes, que l'accès peut être contrôlé un petit peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et pour ces périodes-là, indépendamment de leur longueur, est-ce que vous allez avoir un mécanisme pour informer le milieu, etc., matière à les préparer pour trouver des alternatives?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui, le milieu va être informé sur notre échéancier par le biais des médias et le comité de suivi qui va être mis en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Cyr, ça répond à votre question?

PAR M. RENAUD CYR:

À la première.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous avez un deuxième volet?

PAR M. RENAUD CYR:

La ligne de transport de cette énergie, pour aller se raccorder sur la ligne qu'il y a au 3e Rang, où elle va aller se raccorder?

Est-ce que c'est décidé qu'elle va aller se raccorder au 3e Rang ou qu'elle va aller se raccorder ailleurs?

PAR LE PRÉSIDENT:

Adressez-vous à moi, monsieur Cyr, s'il vous plaît!

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Président, une autre précision si vous permettez! Est-ce qu'on parle du réseau collecteur du parc ou l'interconnexion vers le réseau d'Hydro-Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois qu'on parle du réseau collecteur du parc!

PAR M. RENAUD CYR:

Vers le réseau collecteur d'Hydro-Québec!

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah! D'accord.

PAR M. CASEY KENNEDY:

On peut pas parler pour l'emplacement de cette ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va adresser la question à monsieur Désilets après. Mais pour vous, avez-vous des choses pour ce qui concerne le réseau collecteur du parc à cet endroit-là?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Notre réseau collecteur du parc va être souterrain, qui va suivre les chemins de construction qui sont en place.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Désilets, pour ce qui est du branchement, connexion avec le réseau d'Hydro-Québec, est-ce que cet endroit-là est concerné ou sera affecté comment?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Monsieur le Président, pour le moment, il est prématuré de répondre à cette question, dans la mesure où les études pour le raccordement du parc éolien au réseau de transport sont actuellement en cours.

Pour le moment, Hydro-Québec a défini une zone d'étude qui a été présentée dans un bulletin d'information générale qui est disponible sur notre site Internet et que je pourrais déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait apprécié. Ça pourrait apporter l'éclairage que monsieur Cyr cherche. Évidemment, quand on l'aura, ça va être accessible à vous dans le centre de documentation et le site.

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Désilets, quel processus de consultation vous prévoyez pour la ligne de transport?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Disons qu'actuellement, Hydro-Québec travaille sur le développement de différentes variantes de tracés, et ces variantes de tracés là vont être présentées lors d'une seconde étape de consultation qui devrait avoir lieu en mai 2010.

C'est donc en mai 2010, un certain nombre de variantes de tracés, le cas échéant, vont être présentées, et il va y avoir une démarche de consultation auprès des publics visés par le projet.

Et seulement dans une troisième étape, il y aura le choix du tracé qui sera retenu.

Et là, évidemment, on est encore plus tard, postérieurement dans le processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Cyr, vous allez suivre ça et au besoin, si vous avez d'autre chose, évidemment, la Commission, pendant les délais qui nous sont impartis pour les questions, ça nous fera plaisir de trouver les réponses à vos questions.

PAR M. RENAUD CYR:

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Cyr, de votre contribution.

BILBO CYR

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bilbo Cyr s'il vous plaît! Alors deux (2) questions de nouveau!

PAR M. BILBO CYR:

Si j'y ai droit, je les prends, ça arrive pas souvent!

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on vous écoute.

PAR M. BILBO CYR:

Au point 3.2.7 des questions et réponses qui ont été échangées entre Venterre ou TransAlta ou je sais plus comment l'appeler, parce que ça change de nom souvent, et le ministère…

PAR LE PRÉSIDENT:

Venterre maintenant, d'accord!

PAR M. BILBO CYR:

… on parle de l'effet de bordure. Et c'est mentionné que l'éolienne a un impact de plusieurs dizaines de mètres sur la forêt limitrophe.

Qu'est-ce que ça veut dire exactement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous faites référence à?

PAR M. BILBO CYR:

3.2.7.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Dans l'échange questions-réponses.

PAR M. BILBO CYR:

La deuxième série.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Monsieur Kennedy.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

Prenez votre temps pour localiser l'information.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Merci. Permettez-nous un instant pour trouver cette section dans le Document questions-réponses.

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Cyr, vous parliez que c'était 3.2.7 sur les effets de bordure?

PAR M. BILBO CYR:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que je le vois peut-être pas. Je vois que c'est surtout sur les espèces menacées floristiques, la section que j'ai ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on va retracer ça par…

PAR M. BILBO CYR:

On a parlé des effets de bordure quelque part à un moment donné, j'aimerais savoir ce qu'il en est.

Il y a une demi-douzaine d'éoliennes qui sont pratiquement sur la ligne de mon terrain, je voudrais savoir si tous les arbres vont se ramasser à terre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais en attendant, peut-être que si monsieur Messely ou monsieur Pelletier ont des choses à apporter sur ce plan en termes des effets autour, sur la végétation, les arbres, etc., en attendant qu'on trouve l'information.

Monsieur Messely.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Je peux vous dire, monsieur le Président, en fait j'ai trouvé la section 3.2.7, effectivement il était question de l'effet bordure.

Oui, c'est vrai qu'il peut y avoir dans certains cas, s'il y a des bourrasques de vent qui peuvent faire tomber des arbres à l'occasion, une dégradation du milieu forestier. C'est à vérifier évidemment au cas par cas.

Nous avons, par l'entremise de notre Direction du patrimoine écologique, demandé à l'initiateur de tenir compte de trois (3) points à respecter, et c'était listé d'ailleurs à la suite de la question 3.2.7, c'est-à-dire incluant, de faire un inventaire floristique avant les travaux, de déterminer une zone d'interdiction des travaux et de protéger, le cas échéant, s'il y avait des

espèces menacées ou vulnérables, ces espèces-là, et de prévoir des mesures d'atténuation et de compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les engagements ont été pris en ce sens en ce qui concerne le ministère, à votre satisfaction?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Kennedy, vous avez trouvé l'information?

Parlez-nous des engagements que vous avez pris, s'il y a d'autre chose à ajouter?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Je pense que monsieur Messely les a bien décrits.

Juste à ajouter qu'on a une zone de protection de quarante-cinq mètres (45 m) sur les lignes de propriétés qui était utilisée pour faire la configuration de notre parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a un rayon de quarante-cinq mètres (45 m) autour?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Non, une zone de protection.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une bande.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Une bande sur les lignes de lots privés.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et, le cas échéant, vous allez faire le suivi, et on doit comprendre que s'il y a un impact qui serait attribuable aux activités des éoliennes, vous avez des mesures d'atténuation et de compensation le cas échéant?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Qui sont en place, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

J'ai cru comprendre que s'il y avait un arbitrage, ça se passait à Montréal, pour ceux qui avaient signé, mais moi, j'ai rien signé. C'est quoi les mesures de compensation, ça va se passer de quelle façon?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais reprendre votre question.

Pour des propriétaires qui n'ont pas d'engagement contractuel avec vous, avec Venterre, et qui pourraient exposer leur propriété à des effets de cette nature-là attribuables à l'exploitation des éoliennes, c'est quoi le mécanisme, s'il y a un différend?

Est-ce qu'il y a un mécanisme d'arbitrage pour eux, est-ce que ce serait identique à celui que vous avez avec les gens avec qui vous avez des contrats, etc.?

Les recours qu'il aurait, monsieur Cyr, dans ce cas, ce serait quoi?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Les recours que les propriétaires…

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui ne sont pas liés par contrat.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Qu'ils aient des contrats avec nous ou non, ils pourraient se présenter au comité des suivis pour exprimer leurs opinions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Leurs doléances?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui, ou par le biais de notre site Web où il va y avoir un registre de plaintes, et puis un numéro 1-800 aussi, puis le cas va être étudié au cas par cas, va être étudié, puis on va avoir le processus de dédommagement qu'on va prendre pour les cas spécifiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a un mécanisme d'arbitrage au cas où vous n'arrivez pas à vous entendre entre vous, les deux (2) parties?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Je vais passer la parole à madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Non monsieur le Président, il y a pas de mécanisme d'arbitrage mis en place par Venterre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous êtes condamnées à vous entendre, les deux (2) parties?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Je pense qu'en développant un projet qui suit la réglementation, qui suit le processus consultatif réglementaire mis en place par les différentes autorités municipales, on a fait ce qui était en notre pouvoir pour essayer de satisfaire tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Kennedy, concernant le comité de suivi qui serait mis en place, si on se fie aux demandes du ministère concernant les comités précédents qui ont été mis en place, bon, le ministère demande que des personnes qui résident localement soient membres de ce comité-là.

Donc ça veut dire que le comité se réunirait dans le secteur de New Richmond à intervalles réguliers, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur le mécanisme de fonctionnement du comité de suivi?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Encore une fois, je vais passer la parole à madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Le comité de suivi, monsieur le Commissaire, qui prévoit être mis en place, évidemment ça va être des rencontres annuelles minimum, puis ça va être des gens de la population.

La stratégie est pas encore entièrement définie. On a déjà approché des gens pour le comité, mais c'est pas entièrement défini pour le comité.

Mais c'est prévu qu'il y ait, minimum, une rencontre annuelle, et que les gens qui font partie du comité vont savoir comment nous rejoindre facilement, puis émettre des opinions et des commentaires sur le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour informer la communauté de l'insertion du projet, vous avez quels critères? C'est-à-dire votre obligation d'informer les gens, c'est dans un rayon ou une distance de combien? Ça couvre quel territoire à peu près?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Dans le processus consultatif qu'on a fait, c'est essentiellement régional, au niveau des municipalités régionales, on a mis des annonces dans les journaux locaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc toutes les municipalités qui se trouvent dans la zone?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Oui, évidemment toutes les municipalités du projet, la MRC, par l'entremise du site Web. Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Voilà monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

Merci. J'ai une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. BILBO CYR:

Dans la documentation qui a été déposée au BAPE, j'ai pas le numéro du point pour celle-là, on parlait d'un réseau collecteur qui serait majoritairement aérien à cause du roc.

Le site est le même ou à peu près, on a déplacé à peu près toutes les éoliennes, mais ça reste encore sur le calvaire, comment est-ce qu'on va faire pour enterrer les fils dans le roc?

Comment ça, c'était aérien, puis là, ça devient souterrain?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la nouvelle configuration, comment vous avez surmonté l'empêchement majeur de le mettre sous terre, selon la première version?

PAR Mme JULIE TURGEON:

Je veux juste un instant, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, prenez votre temps.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Monsieur le Président, à l'époque de la première configuration de Venterre, ça avait été fait selon une étude géotechnique très préliminaire.

Et maintenant, avec plus de données sur le terrain, on a marché le terrain, on est allé chercher plus d'informations, et ce qu'on avait stipulé aussi dans les Documents de réponses, c'était, oui, le roc était en surface, et il y avait également une raison financière.

Maintenant, avec la nouvelle configuration, on peut se permettre d'aller en souterrain, et avec les études plus spécifiques sur le terrain, ça nous a permis, oui, de stipuler qu'on va aller souterrain partout où c'est faisable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Étant entendu que ces travaux souterrains, ça coûte plus cher évidemment.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

Alors voilà pour la deuxième question, monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

Pour une demi-réponse, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur Germain, oui, on va passer à d'autres sujets!

_____

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors on peut inviter les gens, n'hésitez pas à vous inscrire, notre registre est épuisé, donc vous êtes les bienvenus pour venir poser des questions!

Entre-temps, je vais poser quelques questions à différentes personnes-ressources.

Par exemple, j'aurais une question, je m'adresserais à la MRC, concernant le Règlement de contrôle intérimaire.

Est-ce que le Règlement, lorsqu'il est élaboré, depuis que vous l'avez élaboré, est-ce que vous avez apporté des modifications au Règlement de contrôle intérimaire?

Au sujet du Règlement de contrôle intérimaire, est-ce que ce Règlement-là a été modifié par rapport à son adoption originale?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Oui, le Règlement de contrôle intérimaire a été effectivement modifié deux (2) fois depuis son entrée en vigueur.

La première fois, tout d'abord, le Règlement de contrôle intérimaire sur l'implantation d'éoliennes a été adopté en 2004 par le Conseil de la MRC.

Il a été modifié une première fois en 2007. Est-ce que vous voulez que je vous précise la nature des modifications?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, qu'est-ce qui avait motivé les modifications?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Bien, la première modification, c'était pour la distance entre les pales d'éoliennes et les limites des propriétés foncières. C'était pour s'harmoniser avec le règlement de la municipalité de Saint-Alphonse. La municipalité de Saint-Alphonse n'est pas couverte par le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC. Ça fait qu'on voulait s'harmoniser avec ça, mais aussi sur la norme qui était véhiculée par le ministère des Affaires municipales, le MAMROT maintenant.

Et ensuite, la deuxième modification a été introduite en 2008. Et c'était pour une question de tarification au niveau des permis de construction, puis une définition de coût de projet pour la

tarification des permis de construction; et non pas seulement qu'on parle d'une éolienne comme telle, on parlait de coût de projet pour assurer l'ensemble, de couvrir l'ensemble des opérations qui se feraient sur le terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

Pour quelle raison la municipalité de Saint-Alphonse n'est pas partie prenante au Règlement de contrôle intérimaire?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Bien, quand la Municipalité régionale de comté adopte un Règlement de contrôle intérimaire, les municipalités ont la liberté d'en faire partie ou pas. Et Saint-Alphonse préférait adopter un règlement portant sur ce sujet-là pour eux uniquement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ils ont leurs propres normes tout simplement.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vous remercie.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le document qui a été déposé sous la cote PR5.2.1, il était question d'une demande du ministère concernant des distances à respecter entre les éoliennes et des bâtiments non habités de façon permanente. On faisait allusion à chalets et camps de chasse.

La position actuellement du ministère à cet égard-là, quelle est-elle, face à la nouvelle configuration du projet?

PAR M. DANICK BOULAY:

Monsieur le Commissaire, vous parlez selon la nouvelle configuration?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

PAR M. DANICK BOULAY:

Il y a pas eu d'analyse par le ministère sur la nouvelle configuration.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Mais par contre, est-ce que vous maintenez – vous demandiez une distance de cinq cents mètres (500 m) – est-ce que vous maintenez cette position-là?

PAR M. DANICK BOULAY:

Non, c'était à l'effet, chez nous, on n'a pas de distance, par exemple de cinq cents mètres (500 m), comme les MRC peuvent avoir. C'est simplement, il faut s'assurer, comme l'indique le PRDTP, volet éolien, et aussi le cadre d'analyse, c'est qu'il faut que les infrastructures à implanter ne viennent pas en contradiction avec les droits fonciers existants. Donc en termes de distance, il y en a pas.

Alors la question qui avait été posée à ce moment-là, c'était à savoir, pour les abris sommaires qui étaient en dehors du territoire public, s'il y avait eu aussi des distances qui avaient été prises en considération par le promoteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que disons, le texte ici que nous avons, je vais lire la dernière phrase, vous disiez:

"En conséquence, le MRNF réitère sa demande à l'effet de déterminer la même zone d'exclusion de cinq cents mètres (500 m) pour un abri sommaire."

Là, vous semblez nuancer cette position?

PAR M. DANICK BOULAY:

Non. C'est que le promoteur, monsieur le Commissaire, avait identifié pour un ensemble d'abris sommaires une distance de cinq cents mètres (500 m), et sur certaines cartes, dans le cadre de l'étude environnementale, on voyait qu'il y avait certains éléments qui nous apparaissaient comme des abris sommaires, et c'est pour ça qu'on a demandé au promoteur, est-ce que sur la cartographie où il apparaissait certaines distances colorées, qu'elles s'appliquent aux autres installations autour du parc, en périphérie du parc.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il est possible, si vous réexaminez la nouvelle configuration, il est possible que vous identifiiez des abris sommaires qui pourraient être à moins de cinq cents mètres (500 m), c'est ça que ça veut dire aussi dans le contexte?

PAR M. DANICK BOULAY:

Ça pourrait être le cas.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et à ce moment-là, vous auriez une position à l'effet de déplacer certaines éoliennes au-delà de cinq cents mètres (500 m), c'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. DANICK BOULAY:

Bien, notre demande initiale, c'était, est-ce que le promoteur identifie cette bande-là pour l'ensemble des installations qu'il y a, que ce soit à l'intérieur du périmètre du parc ou aussi celles qui le sont à l'extérieur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais aller un peu plus large par rapport au projet dans son ensemble, en commençant par monsieur Messely!

Les préoccupations et questions que vous avez émises dans le processus de consultation avant de juger l'étude d'impact recevable, est-ce que dans son ensemble, avez-vous d'autres préoccupations ou questions par rapport au projet, tel que ça a été formulé à l'origine?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Faites-vous référence à la modification du projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, bien, par rapport à la modification, oui.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui effectivement, monsieur le Président, on pourrait en avoir.

On vient de recevoir comme vous, il y a quelques jours à peine, les modifications du projet. Le MDDEP, le ministère de l'Environnement peut, en tout temps, en vertu de la loi, demander au promoteur des informations supplémentaires pour préciser son projet.

On l'a fait dans le cadre de l'analyse de recevabilité, mais on pourra le faire aussi dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, pour préciser certains aspects, en parallèle de notre analyse environnementale qu'on fera avec nos collègues des autres ministères.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, j'en suis persuadé que vous pouvez le faire, ça, c'est sûr!

PAR M. LOUIS MESSELY:

Et on va le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous allez le faire.

Donc finalement, ce que vous me dites, vous dites à la Commission, c'est que la nouvelle configuration fait partie d'une évaluation qui serait l'équivalent de l'évaluation que vous avez faite par rapport à l'ancienne configuration et au besoin, il va y avoir des questions, d'autres analyses possibles, etc., etc., à faire?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Peut-être pas d'autres analyses poussées, mais certainement une certaine analyse, effectivement, oui. Parce que c'est quand même une modification au projet, c'est pas non plus un projet complètement différent de ce que c'était à l'origine.

Mais oui, il va y avoir une petite réévaluation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et au moment où on se parle, est-ce qu'il y a certaines zones ou certains aspects de la nouvelle configuration que vous estimez qui risquent de créer l'obligation d'un deuxième ou troisième regard plus rapproché, etc., ou vous n'êtes pas en mesure de nous dire pour l'instant?

PAR M. LOUIS MESSELY:

On va justement, comme je le vous disais il y a quelques minutes, nous avons déjà, il y a quelques jours, envoyé en consultation interministérielle les documents à tous nos collègues des autres ministères. L'analyse va se faire dans les prochaines semaines.

Est-ce qu'on va trouver des points, comme vous dites, qui requièrent une attention plus particulière, peut-être, on verra.

Pour l'instant, il semble pas y avoir de différences majeures entre les deux (2) projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

Par exemple, là, je me fie à la nouvelle configuration, il y a une éolienne, son numéro, c'est la 6N, sans être à la limite, en tout cas sur la limite d'une forêt expérimentale, donc le MRNF pourrait avoir à se pencher sur cette fameuse éolienne là.

Il y a d'autres points aussi qu'on pourrait voir par rapport à l'étude d'impact. Par exemple, on avait l'information sur les distances par exemple des puits municipaux. Donc là, ça a pu changer un peu concernant la nouvelle configuration.

Ça veut dire qu'on se retrouve avec une certaine quantité d'informations qui normalement était disponible au niveau de la période d'information publique de quarante-cinq (45) jours, qui permettait à des gens de faire des requêtes d'audience publique.

J'ai aussi en tête qu'il y a deux (2) résidences, ce sont les deux (2) résidences qui sont à peu près les plus près des éoliennes, lorsqu'on les regarde, ces deux (2) résidences-là, OK, le promoteur a refait une étude de bruit; cependant, on s'aperçoit, lorsqu'on regarde ces résidences-là qui sont relativement près des éoliennes, dans un certain cas, on voit qu'il y a un rapprochement d'éoliennes, pour la nouvelle configuration.

Dans l'autre situation, on voit qu'il y a pas nécessairement un rapprochement, mais il y a plus d'éoliennes. Donc ça veut dire que quand même, dans le processus, il peut y avoir des gens qui pouvaient être satisfaits du projet au niveau de la période d'information, qui sont plus ou moins informés de ces nouvelles configurations là.

Et là, vous êtes en train de nous dire, bon, que le ministère pourrait avoir à poser des questions, et l'information pourrait être disponible par les ministères après la partie publique de l'audience, c'est-à-dire après la deuxième partie d'audience publique.

Et ça peut éventuellement poser, je crois, un problème potentiel ici. C'est-à-dire, comment les gens vont être capables vraiment de participer au processus si l'information n'arrive qu'après la deuxième partie d'audience?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui, monsieur le Commissaire, effectivement, nous allons analyser, comme je disais tout à l'heure, les derniers documents du promoteur dans les prochaines semaines. Les documents sont déjà envoyés d'ailleurs aux ministères.

Et si des réponses supplémentaires surviennent et des réponses supplémentaires arriveront dans les prochaines semaines, évidemment nous en ferons connaître, nous en ferons parvenir des copies à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous savez, une partie de notre mandat, on l'a dit au début, c'est de permettre aux citoyens d'abord d'avoir toute l'information possible, et pour pouvoir bien informer leurs propres opinions et avis.

Alors s'il y a des éléments importants de l'analyse ministérielle qui ne sont disponibles qu'après la deuxième partie de l'audience, bien, ça réduit de façon considérable l'utilité de l'exercice, en ce qui concerne le regard public.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui, je comprends tout à fait, monsieur le Président. Nous allons vous les faire parvenir le plus vite possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

Juste avant, j'ai deux (2) inscriptions, mais pour monsieur Kennedy, les changements des éoliennes qui font en sorte qu'il y en aura plus d'éoliennes visibles, c'est la résidence, il y a deux (2) résidences…

PAR LE COMMISSAIRE:

On pourrait éventuellement les localiser à l'écran, et si on avait le pointeur laser, on pourrait les identifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la question est à savoir: avez-vous contacté ces résidences-là? Est-ce que les propriétaires sont au courant de la nouvelle configuration, sont parfaitement au courant, et au besoin, effectivement, de telle sorte qu'ils pourraient saisir la Commission de leurs opinions le cas échéant, s'ils les choisissent?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Je vais demander à madame Turgeon de répondre à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE:

Pour pointer les résidences, il y en a une dans ce secteur-ci et l'autre est dans le secteur qui est ici.

Donc on voit, par rapport à l'ancienne configuration, ce sont des éoliennes qui étaient situées à moins d'un kilomètre (1 km), donc on se retrouve, il y a peut-être un peu plus d'effets d'enveloppement.

Alors ce sont ces fameuses deux (2) résidences.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Monsieur le Commissaire, monsieur le Président, pour répondre à la question par rapport à si les propriétaires ont été informés! La façon dont on a procédé pour informer les propriétaires, c'est qu'on leur a envoyé une lettre aussitôt qu'on a confirmé qu'on allait faire un changement de configuration, on a envoyé une lettre aux propriétaires les avisant qu'il allait y avoir un changement majeur qui s'en venait.

Lorsqu'on était confiants de la configuration qu'on allait présenter, on leur a envoyé une seconde lettre présentant la nouvelle configuration.

On a fait des annonces dans les journaux locaux et on a posté sur notre site Web les deux (2) configurations.

Donc c'est ce qu'on a fait pour aviser les propriétaires.

Pour la réponse concernant les deux (2) récepteurs dont il était question, je vais passer la question à Stéphane Poirier pour les deux (2) récepteurs en particulier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Poirier, on vous écoute.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Monsieur le Président, si on peut peut-être pointer les récepteurs, un à la suite des autres.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais me rapprocher un petit peu pour les pointer avec exactitude.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Pour répondre à la première partie de la question, est-ce que ces personnes-là ont été contactées personnellement, non, ça a été de façon publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils ont été informés par la voie d'une annonce publique. Mais madame Turgeon a dit qu'ils ont reçu aussi des lettres adressées…

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

On parle à ce moment-là des propriétaires des lots, pour ce qui est des résidences.

Ou, dans le cas présent, de résidences secondaires, ils ont pas été informés de façon directe.

PAR LE PRÉSIDENT:

De façon nominative, d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'adresserais une question à la municipalité de Saint-Alphonse!

Selon la carte, les deux (2) résidences sont situées à Saint-Alphonse. La Commission, c'est un peu exceptionnel, mais la Commission aimerait avoir les coordonnées de ces gens-là pour éventuellement pouvoir simplement les contacter via notre coordonnatrice, pour les inviter, s'ils désirent présenter un mémoire, étant donné le changement de configuration.

Donc la Commission se sentirait plus à l'aise si elle pouvait simplement, sans faire aucune pression, mais contacter de façon personnalisée les propriétaires de ces résidences-là, s'ils désirent venir présenter leur opinion en deuxième partie d'audience.

Monsieur Porlier qui est le maire, il est ici, monsieur Porlier, est-ce que vous pouvez répondre s'il vous plaît?

Est-ce qu'il y aurait moyen qu'on ait les coordonnées de ces gens-là?

PAR M. GÉRARD PORLIER:

Oui monsieur le Président. Probablement qu'on devra identifier les numéros de lots et ensuite, notre inspectrice en bâtiment, madame Dupéré, pourra vous faire parvenir les coordonnées autrement dit des propriétaires desdites résidences.

Présentement, je pense que, sans me tromper, que ce sont des résidences secondaires, autrement dit des chalets.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce sont des résidences secondaires, d'accord, merci monsieur le Maire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Nous allons vous contacter de façon directe, soit par l'entremise de l'analyste ou de notre coordonnatrice, pour échanger l'information. Je vous remercie.

PAR M. GÉRARD PORLIER:

Très bien monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

ANNIE MALENFANT

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Annie Malenfant.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Et je vais encore vous parler de paysage!

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais oui, avec plaisir, on vous écoute.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

En fait, en me référant au Volume 4 du Document de réponses, suite à l'analyse de l'étude d'impact qui a été présentée, si je me réfère à la question 49, bien, je vais partir de cet énoncé-là pour formuler ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Adressez-vous à moi, madame Malenfant!

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Excusez-moi. Bon, on dit – tout à l'heure, j'ai posé une question – et on m'a dit que le minimum avait été fait en regard des analyses de paysage.

Au niveau de la question 49, le ministère des Ressources naturelles avait formulé une demande, à l'effet qu'il aurait été souhaitable que des simulations visuelles soient également réalisées à partir des milieux habités à proximité du parc éolien projeté, comme par exemple le secteur du 4^{e} Rang de New Richmond.

Et puis la réponse avait été à l'effet qu'il y avait déjà des cadrages qui avaient été faits, qui pouvaient illustrer l'impact, en fait l'effet visuel des éoliennes situées à une distance qui pourrait être comparable.

En fait, je vais formuler ma question, en fait c'est une demande! Est-ce qu'effectivement, les simulations visuelles – est-ce que des simulations visuelles pourraient être réalisées à partir des lieux habités à proximité des parcs, je peux reprendre le rang 4, mais il y aurait le rang 3, le rang 5, et puis peut-être des secteurs du côté de Caplan et de Saint-Alphonse?

Donc est-ce que des simulations pourraient être réalisées, non pas pour apprécier l'effet de la distance mais apprécier l'effet de la densité d'éoliennes, et puis aussi la proportion – excusez-moi, ma voix tremblote parce que ça m'intimide – mais il y a aussi l'aspect de la proportion des éoliennes par rapport – bien c'est ça, voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

La densité, c'est-à-dire…

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

La densité en termes de nombre d'éoliennes que chacun des résidents voit, et aussi l'effet, bon, il y a certaines altitudes qui sont autour de deux cents mètres (200 m), plus au sud du parc, et puis on sait que les éoliennes vont avoir cent vingt mètres (120 m), donc en termes de proportion, ça a un certain impact.

Donc je trouverais ça intéressant de pouvoir apprécier l'effet, non pas juste de la distance, mais l'effet de ce qui va nous être présenté réellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Par simulations visuelles, d'accord. Monsieur Kennedy.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui, merci monsieur le Président. Juste pour vous dire qu'à la question 49, on a fait des montages supplémentaires après la demande du MRNF.

Et puis pour préciser un petit peu plus sur ces études-là, je vais passer la parole à monsieur François Tremblay.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Donc dans un premier temps, on avait répondu qu'en fait, on allait relayer la question à des photomontages qui représentent à peu près la même dimension, comme l'a mentionné madame Malenfant.

Finalement, on est retourné sur le site, on a fait les photos, on pourrait vous les montrer à l'écran. Elles font partie d'un ajout au Volume 5 qui fait partie de l'ensemble de la documentation disponible.

Alors c'est très difficile de voir à l'écran, mais on a des grands formats en arrière, on a fait des reproductions de deux pieds par trois pieds (2 pi x 3 pi) de tous les photomontages. Vous pourrez les regarder.

On est à peu près à sept kilomètres (7 km) du point de vue qu'on est en ce moment.

Je vais vous montrer aussi, on a pris près de là aussi, donc deux (2) points de vue qui sont à peu près à sept kilomètres (7 km) des éoliennes.

Les éoliennes, à cette distance-là, ont quelque chose comme à peu près point cinq degré (0,5 ^{0}) à l'horizon. Ce serait à peu près votre petit doigt au bout du bras, pour donner un exemple.

Donc ça occupe très peu de hauteur dans le champ visuel. Donc ça occupe à peu près l'amplitude de ce qu'on a déjà. C'est pas nécessairement intrusif, c'est quelque chose qui est peu visible. Donc vous allez le voir, c'est sûr, on peut en voir quelques-unes, mais ça va représenter ça.

C'est sûr que je vous invite plutôt à aller voir les grands formats qui sont en arrière, ils sont en papier, vous allez pouvoir vous approcher puis voir beaucoup mieux.

Donc on a représenté ce qui avait été demandé par le MRNF finalement.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Est-ce que c'est avec le nouveau cadrage? Bien, je sais pas si on appelle ça un cadrage, c'est avec la nouvelle sélection des sites?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

On l'a refait, quand on a refait la nouvelle configuration, on a refait toutes les analyses techniques, comme les photomontages et tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça correspond à la nouvelle configuration proposée.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

OK. Et puis est-ce que ça, c'est disponible, est-ce qu'on peut prendre des copies, est-ce que c'est disponible via Internet?

PAR LE PRÉSIDENT:

Ces documents seront déposés, ils sont accessibles dans le site parmi la documentation de la Commission qui est accessible à vous en tout temps.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Parfait. Et puis donc on a la localisation de par où c'est fait, etc.?

PAR LE PRÉSIDENT:

On va identifier le point de vue évidemment pour chaque vue.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Oui. C'est effectivement, dans chacun des photomontages, vous avez une petite carte de localisation, l'endroit est écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui vous permet d'identifier l'endroit.

PAR Mme ANNIE MALENFANT:

Parfait, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vous en prie. Merci madame Malenfant.

BILBO CYR

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bilbo Cyr s'il vous plaît.

PAR M. BILBO CYR:

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir; monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

J'ai une question à propos de l'acceptabilité sociale.

À la rencontre de Saint-Alphonse…

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas en général, mais on parle du projet!

PAR M. BILBO CYR:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. BILBO CYR:

À propos de l'acceptabilité sociale du projet que Venterre nous propose.

À la rencontre de Saint-Alphonse au début décembre, on parlait de l'importance de la participation du public. Et bien que la présentation de ce soir soit quand même claire, moi, il me reste des questions, il m'en reste plein, je pourrais vous occuper toute la soirée, mais je comprends pas que je sois tout seul à le faire!

En fait, je comprends un peu!

Le contrat, on revient toujours au contrat, est-ce que ça serait possible que le contrat soit déposé?

PAR LE PRÉSIDENT:

De quoi on parle, de quel contrat?

PAR M. BILBO CYR:

Le contrat type…

PAR LE PRÉSIDENT:

Entre Venterre et les propriétaires?

PAR M. BILBO CYR:

Oui. Il doit y avoir une ébauche type.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va, on a compris.

Est-ce qu'il y a un contrat type et s'il y en a, est-ce qu'il pourrait être déposé dans la documentation de la Commission?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui, monsieur le Président, on voit pas de problème, on peut déposer le contrat type.

En fait, le contrat type qu'on a utilisé, c'est celui qui est dans le cadre de référence d'Hydro-Québec. C'est le même contrat qui a été utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors on va déposer ça, ce sera accessible à vous, monsieur Cyr, dans la documentation de la Commission.

PAR M. BILBO CYR:

Voilà. Bien, c'était juste un aparté pour me rendre à ma question.

Parce que dans ce contrat-là qu'on m'a proposé de signer, il y a une clause qui implique le silence public des signataires à propos du projet. Donc le silence public de pas mal de monde qui sont dans la salle!

PAR LE PRÉSIDENT:

Adressez-vous à moi s'il vous plaît, monsieur Cyr, et limitez-vous à votre question s'il vous plaît!

PAR M. BILBO CYR:

Comment l'acceptabilité sociale a été mesurée?

Comment on peut prétendre à l'acceptabilité sociale quand, par un contrat, on muselle les personnes avec qui on fait affaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

Enfin, moi, je vais envoyer la question à monsieur Kennedy. Mais un contrat, c'est un contrat de gré à gré régi par le Code civil. Et quand on consent à des conditions, on est consentant.

Mais bref, monsieur Kennedy, par rapport à évaluer le niveau d'acceptation du projet dans son milieu communautaire, comment avez-vous évalué véritablement ce niveau d'acceptation, et comment êtes-vous satisfaits de ce que vous avez fait sur ce plan?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui monsieur le Président, si vous permettez, je passerais la parole à mon collègue, monsieur Poirier.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Monsieur le Président, si vous permettez, peut-être revenir sur justement les conditions du contrat!

Quand on parle de conditions de contrat, c'est justement une copie conforme à des exemples qui avaient été proposés par Hydro-Québec. Seulement les montants ont été révisés à la hausse.

Pour ce qui est de la clause, je vous dirais, de bâillon, il y a plusieurs questions qui ont été posées pendant les séances d'information publique, puis à chaque fois, on a répondu à ces questions-là concernant les détails du contrat.

C'est comme ça que ça s'est fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

La clause bâillon en question, de quoi il s'agit au juste?

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Ce que ça dit, dans le fond, c'est que les propriétaires doivent éviter de divulguer les détails du contrat, mais les contrats sont publics.

L'annexe 9, Cadre de référence d'Hydro-Québec, puis comme je vous dis, des questions ont été posées là-dessus pendant les séances d'information publique, que ce soit tant au niveau des montants, etc., et on a répondu à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et vous allez déposer une copie du contrat type?

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

On va donc déposer l'annexe 9 dans laquelle les copies conformes des contrats sont impliquées.

Si vous voulez qu'on modifie les montants par rapport à ce qu'on a, nous, offert, on peut le faire, mais c'est mot pour mot, à part le nom bien entendu des avocats chez qui les documents doivent se rendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu, merci. Alors monsieur Cyr!

PAR M. BILBO CYR:

J'en ai une autre, j'ai droit à deux (2)?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

PAR M. BILBO CYR:

Les modifications au projet amènent une concentration d'éoliennes dans certaines zones.

L'impact d'une éolienne versus l'impact d'une dizaine sur un territoire, j'aimerais savoir c'est quoi la différence?

Parce que l'étude d'impact a été modifiée, donc il doit forcément y avoir une différence. Qu'est-ce que ça change!

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors au besoin, si du côté des personnes-ressources, si vous avez des choses à ajouter sur ce plan-là, on a monsieur Boulay, monsieur Messely, on va vous entendre, mais d'abord monsieur Kennedy!

PAR M. CASEY KENNEDY:

Merci. Je vais céder la parole à madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Monsieur le Président, j'aimerais juste faire un petit ajout à une question qui a été posée précédemment.

Les documents pour les deux (2) configurations sont présentés sur le site Web de la compagnie Venterre, ça fait qu'on encourage les gens à y aller. C'est venterre.ca. Donc on peut comparer les deux (2) configurations et voir toutes les nouvelles simulations visuelles qui ont été faites.

Ceci étant dit, pour répondre à la question de monsieur Cyr, l'évaluation a été refaite pour toutes les composantes, l'analyse environnementale a été refaite.

Et ce que j'ai dit pendant ma présentation, c'est que l'évaluation impact environnemental se trouvait diminuée parce qu'on utilisait moins de territoire. C'était plus relié au côté biologique et faunique évidemment.

Pour ce qui est des autres composantes qui – j'imagine que la question est par rapport au milieu humain, peut-être que je pourrais demander à monsieur Cyr s'il veut préciser sa question et préciser sur quelles composantes qu'il veut avoir des explications.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y pour les deux (2), allez-y pour le côté humain, côté bruit, intrusion visuelle, etc.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Pour le côté paysage, je vais inviter François Tremblay à donner de l'information. Et pour ce qui est des niveaux sonores, ça va être monsieur Simon Bélanger.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Alors au niveau visuel, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on a refait les simulations visuelles et on a refait l'évaluation évidemment à partir de ce matériel-là, à partir de la carte aussi, on fait une cartographie des zones de visibilité.

On a refait l'évaluation. C'est certain que c'est pas les mêmes vues. Certaines vues, on voit plus d'éoliennes; d'autres vues, on en voit moins, parce qu'évidemment, il y a certaines parties du domaine dans lesquels il y a plus d'éoliennes. Donc on a refait l'évaluation, et on arrive aux mêmes classes.

Parce que dans l'évaluation d'impact visuel, c'est des classes qu'on donne, on arrive encore à des impacts faibles; et donc faible, évidemment ça veut jamais dire qu'il y a pas d'impact, c'est un certain impact qu'on classifie.

Alors on est arrivé aux mêmes résultats essentiellement parce qu'on a les mêmes critères de conception du projet, on a mis les mêmes efforts, on a respecté la même réglementation.

Donc voilà pour le visuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Côté acoustique.

PAR M. SIMON BÉLANGER:

Oui monsieur le Président. C'est un peu le même type de réponse. Évidemment, les deux (2) projets éoliens, les deux (2) types de configurations devaient se conformer au niveau sonore suggéré par le MDDEP dans sa Note d'instructions 98-01.

L'analyse acoustique faite selon les deux (2) configurations dont la nouvelle n'indique aucun dépassement du niveau sonore suggéré pour l'ensemble du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors, monsieur Cyr, si vous avez une appréciation divergente ou différente par rapport à la nouvelle configuration, ou même à l'ancienne, on va revenir ici le 20 avril et puis…

PAR M. BILBO CYR:

Bien, j'ai pas eu vraiment la réponse à ma question, excusez-moi monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

La réponse était: selon l'analyse, les critères et normes, et les règles de bonne pratique, n'ont pas été dépassés. Et la simulation visuelle est disponible.

Évidemment, on va entendre le public à propos de leur appréciation de la configuration sur le plan visuel aussi.

Maintenant, monsieur Boulay, avez-vous d'autre chose à ajouter côté impact sonore et visuel particulièrement par rapport à la nouvelle configuration?

PAR M. DANICK BOULAY:

Par rapport, monsieur le Président, à la nouvelle configuration?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Le fait qu'il va y avoir une concentration plus élevée relativement parlant d'éoliennes par rapport à la configuration d'origine.

PAR M. DANICK BOULAY:

OK. Il faut comprendre, monsieur le Président, que la nouvelle configuration a été déposée récemment, et nous avons pas reçu à l'heure actuelle les derniers documents officiels et, par le fait même, on n'a pas fait d'analyse particulière sur la nouvelle configuration.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je dois comprendre que l'analyse pourrait – pourrait j'ai dit – remettre en question, en ce qui concerne le ministère, le bien-fondé de la nouvelle configuration en tout ou en partie? On peut dire ça?

PAR M. DANICK BOULAY:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boulay.

Alors voilà la réponse, monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

On m'avait demandé de clarifier ma question tout à l'heure, puis j'ai pas eu l'occasion de le faire, puis j'ai pas eu vraiment réponse à ma question. Est-ce que vous me permettez de clarifier?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais vous donner – je sais pas qui vous a demandé de clarifier la question, mais allez-y une dernière fois! Clarifiez la question.

PAR M. BILBO CYR:

Je me trouve à un endroit où il y a une éolienne dans un rayon de, disons, un kilomètre (1 km). Tout d'un coup, je me trouve au même endroit, mais il y a dix (10) éoliennes dans un rayon d'un kilomètre (1 km). Pour l'observateur qui se trouve là sur ce point-là, c'est quoi la différence?

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la réponse était, je vais revenir à la question, mais la réponse était, du point de vue visuel, la simulation semble, pour Venterre, acceptable. On va regarder ça avec vous après, nous-mêmes, la Commission, la partie ministérielle.

Et pour l'impact sonore, ça respecte les critères.

Maintenant, je vais reconduire votre question à votre satisfaction une deuxième fois.

Vous avez entendu la question clarifiée davantage, d'autres éléments s'il vous plaît?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Puisque vous me regardez, je vais répondre!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y. Puis je vais regarder votre collègue après!

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Bon, au point de vue visuel, comment on fonctionne, c'est qu'on a fait des séances de consultation dans lesquelles on a demandé aux gens de nous identifier des endroits qu'ils valorisaient.

Je me souviens même de vous avoir rencontré à ce moment-là. Donc sur une carte, les gens nous ont pointé les endroits qu'ils valorisent.

On est allé voir ces endroits-là, on a conduit notre analyse pour ces endroits-là.

On peut pas conduire une analyse visuelle pour des endroits individuels partout sur le territoire pour chaque point. On doit focusser, excusez le terme, sur les endroits qui sont identifiés dans les documents de planification, que ce soit le schéma d'aménagement, que ce soit les plans d'urbanisme. Tous les documents de planification identifient des territoires esthétiques des lieux valorisés.

Nous, on prend tout ça et en plus, bien, on est allé chercher l'intrant de la population, on nous a identifié des endroits, puis on a fait une première, là, on est allé prendre un photomontage à partir de l'eau, à partir de la Baie des Chaleurs. C'était un endroit que les gens nous ont identifié comme important.

Donc nous, on fait notre analyse à partir de lieux qui ont de la signification collectivement.

Au point de vue individuel, c'est sûr qu'on peut pas rentrer dans l'analyse individuelle. Là, on pose notre jugement, c'est là que ça s'arrête, et nous, on a fait les choses dans les règles de l'art et on vous a donné le résultat tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je reviens encore à ce que j'ai dit, monsieur Cyr!

Vous avez une appréciation différente ou divergente des choses, on a toute l'obligation de vous entendre jusqu'à ce qu'on comprenne parfaitement votre position, et on a l'obligation d'en tenir compte dans nos analyses et d'en faire écho correctement.

Alors ce sera rendez-vous donc le 20 avril.

PAR M. BILBO CYR:

Si j'ai pas d'autres questions, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous n'avez pas d'autres questions, effectivement. Merci monsieur Cyr.

MARC LEBLANC

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a monsieur Leblanc! Allez-y.

PAR M. MARC LEBLANC:

Rebonsoir. Vous voyez cette plume-là, on la voit se promener d'une main à l'autre depuis tantôt. C'est une tradition autochtone. Lorsqu'on parle, on la reprend, soit une plume ou le bâton de parole.

Ça, c'est quand ça devient plus sévère dans les conversations!

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu.

PAR M. MARC LEBLANC:

Donc monsieur le Président, j'ai une question pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais diriger la question au bon endroit.

PAR M. MARC LEBLANC:

Donc ma première question est celle-ci!

Est-ce que le gouvernement présentement, ce ministère va demander à Venterre NRG, dans un temps très proche, de consulter la Communauté métisse autochtone de la Gaspésie?

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous me permettez, je vais envoyer la question à monsieur Messely du MDDEP et au besoin à monsieur Pelletier par la suite.

Vous avez entendu la question, monsieur Messely?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui. Vous demandez si le MDDEP a l'intention de…

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Non, nous n'avons pas l'intention de demander…

PAR LE PRÉSIDENT:

De demander une consultation particulière sur ce plan.

Monsieur Pelletier, d'autre chose à ajouter?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

J'ai pas d'éléments à rajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulay?

PAR M. DANICK BOULAY:

J'ai pas d'éléments nouveaux à ajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Question posée réponse donnée.

PAR M. MARC LEBLANC:

OK. Deuxième question. Celle-ci s'adresse à Venterre, la compagnie Venterre NRG.

J'aimerais savoir si la compagnie Venterre a pris connaissance des jugements Haïda, Delgamuukw, Van der Peet, Sparrow, pour ne nommer que ceux-là, des jugements de la Cour suprême du Canada.

Et ensuite aussi des jugements de la Cour supérieure du Québec de l'honorable juge Roger Banford du 8 avril 2008.

Et le dernier jugement rendu en Cour supérieure du Québec encore, à Chicoutimi, le 10 février 2010.

Maintenant, si oui, tant mieux. Si non…

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais que ça reste de façon manifestement reconnaissable, lié au projet, s'il vous plaît.

Monsieur Kennedy!

PAR M. CASEY KENNEDY:

Non, monsieur le Président, on n'a pas pris connaissance de ces jugements-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Ça, c'est votre deuxième question, je vais vous permettre de finir la question.

PAR M. MARC LEBLANC:

OK. Donc j'inviterais fortement Venterre NRG à prendre connaissance de ces jugements-là avant la présentation du mémoire qui sera présenté le 20 avril par notre Communauté.

De cette façon-là, ils vont savoir de quoi je parle lorsque j'aurai à parler de ces jugements-là.

Et peut-être aussi ils donneront une lumière à cette compagnie, à quoi ils s'exposent, si le projet continue sans la consultation de la Communauté métisse de la Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Message livré. Et comme j'ai dit à monsieur Cyr, ce sera un rendez-vous le 20 avril.

Merci monsieur Leblanc.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais vous poser une question à propos du facteur d'utilisation du projet. On parle d'un projet de soixante-six mégawatts (66 MW), et madame Turgeon a dit l'équivalent de cent soixante-dix-huit mégawattheures (178 MWh). Ça correspond à quel genre de facteur d'utilisation?

Est-ce que c'est cent soixante-dix-huit gigawattheures (178 GWh) ou mégawattheures (178 MWh)? C'est gigawattheures!

Enfin, moi, je l'ai repris…

PAR M. CASEY KENNEDY:

Notre facteur d'utilisation est dans les environs de vingt-huit pour cent (28 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

Vingt-huit pour cent (28 %)?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et, monsieur Désilets, ce facteur d'utilisation, est-ce que ça rentre dans la plage de pratique et de disponibilité énergétique de ce genre de projet, en ce qui concerne Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, le facteur d'utilisation de chaque projet évidemment est variable. On parle souvent d'une moyenne de trente pour cent (30 %).

Donc vingt-huit pour cent (28 %), c'est pas quelque chose qui apparaît élevé. Évidemment, ça dépend du régime de vent qu'il y a sur le site.

Mais on a vu des projets qui ont un facteur d'utilisation moyen de trente-deux (32 %) ou trente-cinq pour cent (35 %) également.

Évidemment, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un facteur d'utilisation moyen, parce qu'à certaines périodes, à certaines heures évidemment, le facteur d'utilisation est de cent pour cent (100%); à d'autres, les éoliennes sont arrêtées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Évidemment. Et j'aurais une question pour vous, côté Hydro-Québec, à ce plan.

Les mécanismes de prise en charge pour tenir compte de cette variabilité sont en place, pour tenir compte de ce "range", si on peut dire, de facteur d'utilisation, ou il y a des choses côté quincaillerie ou conception à faire pour le réseau pour l'intégrer dans des conditions harmonieuses sans problème?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

En fait, ça m'amène à parler, pour répondre à votre question, ça m'amène à parler en fait de la composition du parc de production d'Hydro-Québec qui est à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) hydroélectrique.

Alors par définition, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique sont deux (2) productions tout à fait complémentaires, en ce sens où lorsqu'il y a du vent, et puisque le vent ne peut être stocké, évidemment on laisse les éoliennes produire, on peut garder notre eau pendant ce temps-là.

Et en période où effectivement, la production éolienne est arrêtée, on peut, à ce moment-là, turbiner l'eau de nos réservoirs pour produire l'électricité.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Donc il n'y a pas de problème d'ordre technique qui mérite qu'on s'y attarde côté intégration dans le réseau, quoi, pour ce genre de parc là?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Pas de problème technique particulier. Évidemment, il doit toujours y avoir cette notion d'équilibrage là qui est assurée par les centres de conduite des mouvements d'énergie qui, effectivement, peuvent suppléer le manque de vent par la production hydraulique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Et dernière question avant que je passe la parole à mon collègue! L'abandon récent du gouvernement fédéral du Programme de soutien financier à l'énergie éolienne au Canada, après quelques années de pratique, ça affecte comment votre projet côté montage financier, côté rentabilité, etc., si ça a un effet sur le projet?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Président, en fait, tous nos calculs financiers ont été faits sans le Programme écoénergie fédéral. La raison pour laquelle, c'est parce qu'on a vu…

PAR LE PRÉSIDENT:

Que le vent tournait de l'autre bord!

PAR M. CASEY KENNEDY:

Les fonds disponibles seront pas là pour la date de notre mise en service.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Donc ça n'aura pas d'effet sur votre montage financier?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien, merci.

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aurais quelques petites questions! Une petite question très terre-à-terre! Monsieur Kennedy, dans le document PR5.1 et ainsi que dans le document PR3.3, on a un échéancier, en français qui est dans l'annexe 8 du PR5.1, et on a un échéancier en anglais de l'annexe B du PR3.3, il y a un petit problème de concordance entre les dates.

Lequel des deux (2) échéanciers doit être considéré comme le bon échéancier?

Si vous êtes pas capable de répondre, vous pouvez toujours le vérifier et nous le reconfirmer!

PAR M. CASEY KENNEDY:

En fait, monsieur le Commissaire, j'aimerais bien consulter les deux (2) échéanciers avant de me compromettre dessus!

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce serait une petite vérification à faire. Nous allons faire le suivi. Vous pourriez nous dire lequel des échéanciers est le bon.

PAR M. CASEY KENNEDY:

On en prend note. Les documents, c'est?

PAR LE COMMISSAIRE:

PR5.1 à l'annexe 8 et le PR3.3 à l'annexe B.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Parfait, c'est noté, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je poserais une question du côté de la MRC! Le Bureau a déjà fait plusieurs dossiers éoliens, des documents qui reviennent souvent, notamment un document qui est intitulé "Orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne". Donc votre MRC a développé un RCI, quelles formes de consultations vous avez adoptées pour élaborer le RCI et le faire adopter?

Vous avez fait des consultations publiques à plusieurs reprises, pouvez-vous nous en dire un petit peu plus à ce sujet?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Non. La mécanique pour l'adoption d'un RCI par une MRC, il y a pas de consultation publique qui est prévue. Sauf que nous, on en a fait, parce qu'on a révisé notre schéma d'aménagement antérieurement à l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire sur l'éolienne, et là, on a fait une consultation publique dans chaque municipalité de la MRC.

C'est certain que c'était pas seulement sur le Règlement sur les éoliennes, mais c'était sur l'ensemble du contenu réglementaire qui est dans le schéma d'aménagement.

Mais quand une MRC adopte un RCI, il y a pas de consultation publique comme telle de prévue au niveau de la loi.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc dans le cas du RCI, vous avez pas fait de consultation spécifique?

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

PAR M. GAÉTAN BÉLAIR:

Puis il a aussi été adopté avant la publication des orientations du gouvernement.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est vrai, vous avez raison, 2004, effectivement. Vous avez parfaitement raison.

Du côté de la municipalité de Saint-Alphonse, monsieur Porlier, si j'ai bien compris, bon, vous avez élaboré une réglementation spécifique. Est-ce que vous avez soumis un projet à la consultation publique ou ça s'est développé au sein du conseil municipal?

PAR M. GÉRARD PORLIER:

Si vous permettez, monsieur le Président, je demanderais à madame Annie Dupéré, notre inspectrice en bâtiment, de venir expliquer, autrement dit, les procédés d'acceptation dudit règlement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

PAR Mme ANNIE DUPÉRÉ:

Je suis Annie Dupéré, inspectrice en bâtiment pour la ville de Bonaventure, mais avec une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Alphonse.

La procédure pour adopter un règlement, le Règlement concernant l'implantation des éoliennes, c'est sûr qu'il y a eu une consultation auprès des citoyens de la municipalité, avec une assemblée publique de consultation.

Et les gens, lors de la réunion, si je me souviens bien, ça répondait bien, les citoyens étaient ouverts à l'implantation d'un parc éolien dans la municipalité. Donc il y a pas eu de registre…

PAR LE PRÉSIDENT:

Négatif.

PAR Mme ANNIE DUPÉRÉ:

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vous remercie.

Je me promène de gauche à droite! Ma question à monsieur Kennedy. Ça concerne la création d'emplois liée au projet.

D'ailleurs vous l'avez rementionné tout à l'heure, création jusqu'à deux cents (200) emplois en construction en période de pointe.

Par contre, il est indiqué dans le document PR3.4, il est indiqué que l'aménagement du site et la construction seraient d'une durée de dix-neuf (19) mois. Mais par contre, il y a une mention que la création d'emplois serait d'une durée de six (6) mois.

Est-ce que c'est parce que la construction, il y aurait une interruption pendant la période de dix-neuf (19) mois? Comment ça fonctionnerait?

On voit qu'il va y avoir, au début, il y aurait disons des travailleurs qui déboiseraient, mais il y aurait un accroissement, mais le six (6) mois réfère-t-il à la durée moyenne des emplois? Ce fameux six (6) mois réfère à quoi?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Commissaire, monsieur Poirier va vous répondre.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Monsieur le Commissaire, je pense que vous avez un peu exprimé une partie de la réponse dans votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est souvent le cas.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça, sauf que j'étais dans l'incertitude, alors c'est pour ça, je veux me le faire confirmer.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Donc effectivement, pendant la période préliminaire de développement et de préparation du site, donc la période de déboisement, il y a un nombre d'emplois moins élevé bien entendu.

Alors quand on arrive dans la période vraiment où on arrive dans la période de construction des chemins du réseau électrique et puis vraiment de l'implantation des éoliennes, le niveau d'emplois augmente jusqu'à justement deux cents (200) emplois.

Donc c'est pour ça qu'en première période, durant la période d'aménagement, donc l'arpentage, le déboisement, etc., on peut dire que la période de construction dure dix-neuf (19) mois. On aurait pu aussi l'appeler la période de préparation à la construction.

Donc la période vraiment de concentration des travaux, je vous dirais plus intensifs, serait sur une période d'environ six (6) mois.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va prendre une pause de dix (10) minutes et on reprendra par la suite, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite)

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous invite à prendre place s'il vous plaît.

Alors monsieur Germain!

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai une question qui s'adresse à monsieur Kennedy. D'ailleurs, vous nous avez produit un addenda concernant un tableau.

Dans l'étude d'impact, la mention originale était qu'il y avait moyen de faire un assemblage d'une éolienne en utilisant environ point quatre hectare (0,4 ha). Après ça, vous avez révisé votre position.

Dans l'addenda, vous étiez revenu à point quatre hectare (0,4 ha), et vous avez refait un corrigendum, revenant à un hectare (1 ha).

Dans les projets éoliens Des Moulins et de l'Érable qui utilisent la technologie d'Enercon, le même modèle Enercon, dans les deux (2) projets, Enercon a déclaré qu'ils étaient en mesure d'utiliser sensiblement moins d'espace qu'un hectare (1 ha). De mémoire, là, je vous dis que c'est autour de point quarante-cinq hectare (0,45 ha) dans le projet éolien Des Moulins et autour de point six hectare (0,6 ha) dans le cas du projet de l'Érable.

Pour établir le un hectare (1 ha), est-ce que vous avez consulté la compagnie Enercon? Parce que Enercon dit qu'ils sont capables d'assembler pale par pale les éoliennes, et ça réduit l'espace à déboiser.

Qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet, monsieur Kennedy?

PAR M. CASEY KENNEDY:

En fait, oui monsieur le Commissaire, les documents qu'on a reçus d'Enercon, pour les configurations et, permettez le terme, spéc. de construction, on voyait une aire de travail de quatre-vingts mètres par quatre-vingts mètres (80 m X 80 m). Donc on voulait se permettre plus ou moins, si ça prendrait du micropositionnement, donc on a ajouté un vingt mètres (20 m) sur chaque dimension pour arriver à un hectare (1 ha).

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous chercheriez à utiliser point soixante-quatre hectare (0,64 ha), c'est ce qu'on peut comprendre?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Dans le pire des cas, on va aller à un hectare (1 ha), tout dépendant de la topographie et de l'emplacement spécifique de l'éolienne.

Mais c'est sûr que si on peut réduire notre empreinte, on va le faire. Et si Enercon est prête à faire de l'installation pale par pale, c'est certain que c'est un avis qu'on pourrait regarder.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien. La Commission en prend bonne note.

Du côté du MDDEP – je peux revenir du côté du promoteur bien entendu, c'est un peu notre liste de questions, on les a mises par sujets – ça concerne, monsieur Messely, les inventaires floristiques pour les espèces à statut précaire.

Advenant la présence d'espèces dans les zones qui seraient prévues pour le déboisement des éoliennes, est-ce que vous êtes satisfait des engagements du promoteur à cet égard?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui, nous sommes satisfaits présentement.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien, je vous remercie.

Concernant la faune aviaire, notamment les espèces qui sont menacées ou vulnérables, ma question s'adresse au MRNF.

On a mentionné bien entendu dans l'étude d'impact le pygargue à tête blanche, et il y a aussi la paruline des prés, est-ce que le ministère, à ce stade-ci, a des préoccupations spécifiques concernant ces espèces-là au regard, peu importe, je peux comprendre que vous allez me dire sous réserve de l'examen de la nouvelle configuration, mais d'ordre plus général, avez-vous des préoccupations spécifiques pour les espèces fauniques à statut précaire, à ce stade-ci?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Concernant les oiseaux, la faune aviaire, il faut comprendre que la province, le ministère provincial gère les oiseaux de proie; et tous les autres oiseaux migratoires sont de juridiction fédérale, donc le Service canadien de la faune.

En ce qui concerne les oiseaux de proie, on a établi, nous, des protocoles d'inventaires d'avant-projet que le promoteur a respectés en termes d'inventaires. Ça, c'est réalisé.

On a aussi, par exemple par rapport à la télémétrie, parce qu'il y a des nids de pygargue ou d'aigle royal ou de faucon pèlerin, c'est les trois (3) espèces qui ont un statut vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, donc dans le cas du projet de New Richmond, il y a un nid d'aigle royal le long de la rivière Cascapédia pour lequel on est en train de faire le suivi télémétrique.

Ça fait que Venterre a collaboré au niveau financier à ce suivi-là, et puis on est en train de regarder ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Le promoteur se dit prêt à collaborer financièrement pour défrayer une partie du coût des émetteurs?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien. Il y a des études récentes – là, évidemment, il faudrait que je vois, je les ai pas en mention – qui montraient des taux de mortalité aviaire assez élevés dans l'est des États-Unis, est-ce que le ministère a des préoccupations particulières au regard de l'expérience américaine?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Le ministère a vraiment des préoccupations par rapport à ça, entre autres les trois (3) protocoles de suivi de mortalité qu'on parlait, les inventaires aussi, et puis par rapport aux chiroptères.

Ça fait que le promoteur a fait les inventaires, mais on regarde ça aussi dans l'ensemble, parce qu'il y a plusieurs parcs actuellement qui ont été analysés par rapport aux études d'impact, et il y a des parcs aussi pour lesquels il y a des suivis de mortalité qui sont faits, je pense entre

autres à Anse-à-Valleau, à Carleton, pour lesquels on est à la deuxième année de suivi de mortalité.

Ce qu'on remarque, c'est qu'il n'y a pas nécessairement beaucoup de mortalité actuellement avec les données qu'on a jusqu'à maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et sur ce plan, on tient compte également, pas seulement de mortalité par impact avec les pales, mais également, comme le phénomène barotraumatisme pour les chiroptères, etc. Donc la distance de repérage des cadavres, si je peux parler de façon brutale, sera suffisante pour tenir compte d'éventuelles mortalités de cette nature-là?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Ce qu'il faut comprendre par rapport à ça, le promoteur s'engage à faire des suivis de mortalité qu'on a vus à venir jusqu'à maintenant.

Ces suivis de mortalité là sont faits en conformité avec un protocole de référence. Ce protocole-là a été rédigé en tenant compte de ce qui se fait actuellement dans l'industrie, si on veut, donc en principe, ça devrait être révélateur de ce qui se passe sur le terrain.

Jusqu'à maintenant, les promoteurs se sont tous pliés à ça, et puis on a des données qui s'accumulent, puis pour l'instant, il y a pas de mortalité – il y a pas d'hécatombe.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et il y a rien qui vous pousse à réviser les protocoles, que ce soit pour les oiseaux ou pour les chiroptères?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Jusqu'à maintenant non. Sauf qu'il y a un élément peut-être là-dedans qui est important. C'est qu'on demande à nos protocoles que le plan d'échantillonnage, on va appeler ça comme ça, c'est le plan de travail que le promoteur propose, on veut qu'on le valide avant la réalisation terrain, pour s'assurer qu'on prenne bien en compte les zones sensibles ou les périodes sensibles, peu importe.

C'est d'ailleurs ce qu'on fait actuellement avec les promoteurs qui sont dans la deuxième année de suivi de mortalité. On regarde ce que la première année a donné en fonction aussi des inventaires et des informations qui entrent, et puis on ajuste le protocole en conséquence.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

Toujours sur les chiroptères, du côté du promoteur, on a vu différentes études qui sont sorties, bon, que les chauves-souris étaient sensibles aux variations de pression à proximité des éoliennes. Il y avait une étude en Alberta qui montrait, bon, que si on ralentissait ou on relevait plutôt la vitesse de démarrage minimale des éoliennes, on pouvait réduire les mortalités.

Advenant une mortalité excessive, notamment pour les chiroptères, à certaines éoliennes, est-ce que le promoteur est prêt à envisager de relever éventuellement certains seuils de démarrage des éoliennes?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Commissaire, pour vous répondre, je passerais la parole à madame Turgeon.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Oui monsieur le Commissaire, c'est certain que les taux de mortalité vont être évalués avec le MRNF bien entendu, les résultats. Puis si jamais il s'avérait y avoir une anomalie, ce serait discuté avec le MRNF pour analyser, c'est du cas par cas, pour décider des mesures de mitigation qui seraient mises en place.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça pourrait aller éventuellement, vous seriez ouvert, s'il y avait un problème majeur, vous pourriez être ouvert à réviser certains seuils de démarrage?

PAR Mme JULIE TURGEON:

C'est certain que c'est du cas par cas, puis les engagements vont être discutés avec le MRNF.

PAR LE COMMISSAIRE:

La question est un peu hypothétique bien entendu, parce qu'il y a pas de résultat de suivi. On avait déjà posé la question dans d'autres projets éoliens, donc il y avait des ouvertures aussi

de la part des promoteurs, d'être sensibles à ces éléments-là concernant les chiroptères. Je vous remercie.

Je retournerais au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! Concernant la caractérisation des sources d'approvisionnement en eau potable, on voit que le ministère demande des études hydrogéologiques, à tout le moins des études de sensibilité pour les sources d'approvisionnement.

Dans le cas présent, le ministère, est-ce qu'il entend demander une étude précise sur la sécurité des sources d'approvisionnement en eau potable?

PAR M. LOUIS MESSELY:

Non, nous n'avons pas l'intention d'en faire. La Direction régionale qu'on a consultée à cet effet-là a pas jugé nécessaire, étant donné la distance aux prochaines habitations, aux prochains puits, en fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ce que je présumais, alors je vous remercie, vous confirmez cet élément-là.

Toujours au ministère, le climat sonore! De quelle façon, le ministère entend-il – parce que ça a été discuté abondamment récemment dans deux (2) projets éoliens, les questions du bruit, de l'approche du bruit, de la mesure du bruit concernant les éoliennes – actuellement, est-ce qu'il y a eu des développements du côté du ministère de l'Environnement depuis disons trois (3) mois concernant l'approche du ministère pour l'évaluation de l'impact sonore des éoliennes? À votre connaissance.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Je ne pense pas qu'il y en ait eu.

Si vous permettez, je peux référer la question à mon collègue Denis Talbot qui fait un suivi de tous les projets actuellement au ministère à cet effet.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'ailleurs monsieur Talbot était présent à l'automne dernier au projet éolien des Érables. Je crois qu'il était là aussi au projet Des Moulins. Alors monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Actuellement, notre spécialiste qui était d'ailleurs présent lors de ces deux (2) audiences a fait état d'une certaine problématique, disons d'une évolution de son approche quant à l'appréciation des impacts sonores.

Puis il est encore en réflexion à cet effet-là. D'ailleurs, il nous a envoyé un courriel à Céline Dupont et moi, comme quoi il poursuivait sa réflexion à cet effet. Puis il y a pas rien qui a changé vraiment comme tel pour l'instant.

Dans le cadre du présent projet, ça se présente moins, toujours compte tenu des distances, c'est moins problématique effectivement. C'est d'ailleurs pour ça qu'on n'a pas d'avis détaillé concernant cet aspect-là.

Mais dans le cadre de d'autres projets, en particulier en milieu habité où les habitations sont plus proches, la problématique se pose; puis il est encore en réflexion à cet effet, puis il va arriver avec des choses normalement assez bientôt.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien. Donc ça veut dire que la Commission peut se référer, bien entendu en tenant compte des contextes différents, mais des explications qui ont été données l'automne dernier. Donc pour l'instant, elles sont encore valides?

PAR M. DENIS TALBOT:

Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, je vous remercie pour cette précision.

Monsieur Messely, toujours concernant le climat sonore, lorsque des problèmes sont rencontrés, quelles mesures d'atténuation le ministère à ce moment-là discute-t-il avec un promoteur, s'il y a des problèmes?

Vous pouvez me dire qu'il y en a jamais eu encore, mais dans l'hypothèse qu'il y en a, qu'est-ce que le ministère envisage à ce moment-là dans les suivis du bruit, si ça montrait qu'il pouvait y avoir du bruit excessif? Monsieur Messely.

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui effectivement, comme vous dites, monsieur le Commissaire, c'est jamais arrivé encore.

Mais effectivement, théoriquement, si la situation devait arriver, une évaluation cas par cas devrait être faite entre le promoteur, nous-mêmes, nos spécialistes du bruit, pour déterminer quelles mesures peuvent être prises. Par exemple, arrêt de l'éolienne pour une certaine période de temps de la journée.

Masi c'est encore là, comme je vous dis, ça reste très théorique.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est du cas par cas. Très bien, je vous remercie.

Toujours sur le bruit, du côté du promoteur, au document PR3.1, à la page 185, je vais vous laisser le temps d'y référer, donc l'étude d'impact, le rapport principal, mentionne:

"Les usages autres que résidentiels pourraient être perturbés par le bruit des éoliennes."

À ce moment-là, à quels usages vous faites référence? Est-ce que c'est la villégiature, la chasse, c'est quoi exactement les autres usages?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Si vous permettez, monsieur le Commissaire, on va trouver la référence.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Est-ce que vous pouvez répéter l'endroit de votre citation, monsieur le Commissaire? On la trouve pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'avais noté ici PR3.1 à la page 185.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Donc c'est bel et bien le rapport principal, le volume 1 de l'étude d'impact?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, rapport principal.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Est-ce que je peux vous demander, monsieur le Commissaire, de répéter la citation s'il vous plaît?

PAR LE COMMISSAIRE:

Il est mentionné que les usages autres que résidentiels pourraient être perturbés par le bruit des éoliennes. Dans la page 185. C'est la section 9.3.

PAR M. CASEY KENNEDY:

La section 9.3?

PAR LE COMMISSAIRE:

À moins qu'on ait fait une erreur lorsqu'on a comptabilisé.

PAR M. CASEY KENNEDY:

Page 185, on a la section 5-A, c'est beau, on a trouvé!

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est juste quels autres usages, ça fait référence à quoi?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur Bélanger va vous répondre.

PAR SIMON BÉLANGER:

Ici, on fait probablement référence à des camps de chasse, à des usages du genre.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

Toujours monsieur Kennedy! Je reviens aux deux (2) résidences tout à l'heure que j'avais pointées, c'est en rapport avec les effets d'ombres mouvantes. Des fois, on lit l'effet stroboscopique, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, le soleil passe derrière une éolienne qui est en mouvement, et ça produit un effet d'ombrage.

Souvent, ça se produit lorsque le soleil est plus rasant, surtout dans un cas de montagne où l'éolienne est surélevée par rapport à une résidence. Ça veut dire que l'inclinaison de l'éolienne à ce moment-là, la position de l'éolienne peut être significative, plusieurs degrés, au-delà de vingt degrés (20^0) au niveau de l'horizon.

Dans ce cas-ci, est-ce que vous avez examiné les risques d'effets d'ombres mouvantes sur les résidences les plus proches?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Si vous permettez, monsieur le Commissaire, je vais demander à monsieur Tremblay de vous répondre.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Monsieur le Commissaire, on n'a pas simulé le phénomène d'ombres mouvantes, principalement pour la raison que la résidence permanente la plus proche est à un point sept kilomètre (1,7 km) des éoliennes.

En général, puis Hélimax fait beaucoup ce genre d'étude là, puis en général, on prend à l'intérieur d'un rayon d'un point cinq kilomètre (1,5 km). Au-delà, l'ombre devient beaucoup moins nette, et c'est des situations très très rares. Puis c'est sûr qu'au bout d'un kilomètre (1 km), c'est des phénomènes qui vont durer une (1) ou deux (2) heures par année au total. Donc c'est très minime.

Dans ce cas-ci, la plus proche résidence permanente est à un point sept kilomètre (1,7 km), on l'a pas modélisé.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ici, j'ai fait des petits calculs de trigonométrie, ça me donnait, à un kilomètre (1 km), ça pouvait durer près d'une dizaine de minutes lorsque le phénomène se produisait. Donc au-delà d'un kilomètre (1 km), le phénomène, le risque décroît beaucoup et la durée aussi.

Très bien, je vous remercie pour la précision.

Au regard des suivis, alors on voit que le ministère, dans les projets éoliens, prend régulièrement une position sur l'accessibilité des suivis. Bon, si je me souviens bien, le terme utilisé, le ministère, si je me souviens bien, n'oblige pas les promoteurs à rendre publics les suivis, mais encourage à le faire.

Monsieur Messely, la position du ministère, déjà, c'est quoi?

PAR M. LOUIS MESSELY:

C'est bien ça. Et depuis quelques années, il y a plusieurs promoteurs qui nous fournissent volontiers des résumés de leurs suivis que l'on peut à ce moment-là rendre publics et déposer à la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien.

Monsieur Kennedy, du côté des suivis, qu'est-ce que vous envisagez comme accessibilité publique?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Commissaire, encore une fois, je vais céder la parole à madame Turgeon, si vous permettez.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Monsieur le Commissaire, je pense que TransAlta prévoit rendre les suivis publics. Mais si vous me le permettez, je vais faire une vérification et vous revenir avec la réponse exacte.

PAR LE COMMISSAIRE:

La réponse, vous pensez me la donner dans quelques instants ou vous allez revenir un petit peu plus tard? Plus tard, très bien.

J'aurais encore deux (2) petites questions.

PAR Mme JULIE TURGEON:

Bien, si vous prévoyez faire une pause, je peux peut-être vous revenir dans quelques minutes.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ah non, non, mais j'aurais deux (2) questions encore!

Une des questions, c'est le comité de suivi. À ce stade-ci, avez-vous réfléchi à la composition du comité de suivi?

Par exemple, il y a plusieurs municipalités d'impliquées, est-ce qu'il y aurait un représentant municipal de chaque municipalité? C'est quoi votre hypothèse de travail à l'heure actuelle pour la composition?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Monsieur le Commissaire, monsieur Poirier va vous répondre.

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Pour ce qui est du comité de suivi, on en est vraiment, je vous dirais, à la base de la formation ou de l'idée comment on pourrait monter ce comité-là.

Bien entendu, on a quand même eu l'expérience de d'autres parcs auparavant. Donc dans ce comité-là, bien entendu, il y a, oui, des représentants des municipalités, des représentants des propriétaires qui sont concernés par le parc, qui sont sous option, donc pour avoir quelqu'un qui suit justement, je dirais, la conformité aux contrats qu'on a signés. Puis également des citoyens.

On a prévu probablement que des citoyens qui pourraient habiter en bordure de l'accès au site de chemins de construction pourraient faire partie de ce comité-là, tout au moins pendant la première partie de la période, pour s'assurer que vraiment, il y a des gens qui regardent au jour le jour sur les activités de construction. Parce que dans le cas du projet qu'on a là vraiment, l'impact sur les citoyens serait particulièrement pendant la construction.

Donc il n'a pas une forme avec le nombre de membres de défini, mais grosso modo, c'est les personnes qui pourraient être invitées à faire partie de ce groupe-là.

Et puis probablement qu'à ce moment-là, bien, on invitera la population ou les personnes qui sont intéressées à faire partie à se présenter. Bien entendu, il va falloir faire un choix ou en tout cas, du moins à y aller de façon un peu restreinte au niveau du nombre de membres, parce qu'un comité peut difficilement être efficace quand on arrive avec un nombre de membres élevé. Probablement six (6) personnes, six (6) ou sept (7) personnes maximum serait envisageable.

PAR LE COMMISSAIRE:

Des personnes locales?

PAR M. STÉPHANE POIRIER:

Oui, oui, absolument.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ma dernière question porte sur, bon, le modèle Enercon offre l'option chauffage des pales pour le dégivrage et ce, en cas de verglas.

Dans ce cas-ci, j'imagine, est-ce que vous prévoyez installer un système comme ça, est-ce que c'est prévu dans votre projet?

PAR M. CASEY KENNEDY:

En fait, monsieur le Commissaire, il va falloir qu'on vous réponde, on va chercher la réponse. Les discussions sont encore en marche avec Enercon, et la décision finale sur le chauffage de pales n'est pas encore prise.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce que des fois, on peut voir que les projections de plaques de glace, avec un peu de vent, ça peut atteindre, disons de façon limite, deux cent cinquante mètres (250 m), donc on peut se retrouver à proximité de lots adjacents, donc il peut y avoir un risque à certaines périodes.

Qu'est-ce que vous prévoyez faire? Est-ce qu'il y aura un avertissement de risque de chute de verglas qui serait émis localement quand ça se présenterait, pour éviter les projections sur les passants?

PAR M. CASEY KENNEDY:

Si vous permettez, monsieur Tremblay pourrait vous répondre.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

En ce qui concerne la question de la glace sur les pales, la majorité de la glace qui se forme, bien, quand la glace va se former, premièrement, sur les pales, ça entraîne un déséquilibre, ce qui fait que l'éolienne s'arrête.

Bon, la plupart du temps, quand ça redémarre, la glace a tombé au pied. Donc les situations de projections de glace sont plutôt rares. Évidemment, ça, c'est la première des choses, c'est rare.

Deuxième chose, oui, de la signalisation est quelque chose d'essentiel, parce qu'on doit quand même signaler la possibilité que ça arrive. Donc il va y avoir une signalisation sur les chemins adjacents et contigus à proximité.

PAR LE COMMISSAIRE:

Éventuellement, est-ce que ça peut être envisageable dans le cas où il y aurait une accumulation sur les mâts par exemple et du vent, est-ce que vous envisagez de lancer un avertissement à ce moment-là, disant, soyez vigilants lorsque vous approchez d'une éolienne?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Ça, il faudrait avoir le plan de communication que le développeur aurait, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vous remercie.

Bien entendu, nous avons quelques autres questions, mais c'est des questions plus techniques qui nécessitent, c'est des petits tableaux, rien de compliqué, mais par contre, des fois c'est en trois (3) ou quatre (4) points, alors ce que nous allons faire, nous allons vous les envoyer par écrit, donc ça va être précis, plutôt que vous preniez ça en note et tout à coup, on a la réponse, oups, c'est pas tout à fait ce qu'on voulait.

Donc pour être sûrs qu'on s'exprime clairement, on va vous les envoyer par écrit. C'est rien qui nécessite un travail de plusieurs semaines, mais c'est quelque chose tout simplement pour avoir une meilleure compréhension du projet, notamment un petit peu plus de détails sur, par exemple, les différentes aides financières ou contributions aux municipalités. Alors une information de type relativement général pour mieux comprendre, puis faire des comparatifs aussi avec les autres projets éoliens récents.

Donc on va vous envoyer trois-quatre (3-4) questions sur des tableaux.

Alors moi, je n'ai pas d'autres questions verbales.

PAR LE PRÉSIDENT:

On en a peut-être plus que trois (3) ou quatre (4)…

PAR LE COMMISSAIRE:

Trois (3) ou quatre (4) tableaux!

PAR M. CASEY KENNEDY:

Pas de problème, monsieur le Président.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors évidemment, après la phase audience, la Commission va continuer en mode enquête jusqu'à la fin. Alors les questions, il pourrait y avoir des questions jusqu'à la fin, à la fois pour vous comme pour les ministères.

Alors le registre est dorénavant fermé, pour ce qui concerne la première partie de l'audience.

Comme je vous ai dit, on va se donner rendez-vous pour la deuxième partie de l'audience. Vous avez la possibilité d'envoyer des questions, les participants ou d'autres citoyens pourraient envoyer des questions; vous avez jusqu'à une semaine pour nous envoyer des questions par écrit, s'il y a d'autres questions que vous aimeriez qu'on achemine.

Évidemment, la Commission doit juger la question pertinente et l'envoyer par la suite aux ayants droit et obligations en la matière. La Commission pourrait également envoyer des questions que selon l'intention du participant devraient aller à une partie, mais la Commission pourrait juger pertinent de l'envoyer à d'autres parties également.

Je vous ai dit qu'on a rendez-vous pour le 20 avril pour la deuxième partie de l'audience, quand on va venir entendre vos opinions par écrit ou à travers une prestation orale devant la Commission.

Mais comme vous avez vu, la nouvelle configuration est à l'étude de la part des ministères concernés par le projet, et comme vous avez entendu, une évaluation va être faite, et ça pourrait effectivement conduire à des questions supplémentaires, l'évaluation pourrait changer. Évidemment, de part et d'autre, nous avons des engagements respectifs à faire correctement, très correctement même notre travail, que ce soit nous, vous, monsieur Messely ou le MRNF, monsieur Pelletier.

Alors je vous dis tout de suite dans un souci de maximiser l'utilité de la participation publique qui est une de nos principales responsabilités, la Commission n'exclut pas la possibilité de remettre à plus tard la deuxième partie de l'audience.

Donc pour le moment, c'est possible que ça se tienne le 20 avril, mais c'est possible qu'on remette à plus tard, en fonction de l'évolution des choses et de notre appréciation de nos obligations et devoirs, mais en tenant compte aussi de l'obligation de la partie ministérielle de faire correctement leur travail.

Et s'il y a changement – donc s'il n'y a pas de changement, ça aura lieu au Centre communautaire comme ici, Adrien-Gauvreau, le 20 avril à dix-neuf heures (19 h).

S'il y a des changements, on va tâcher à vous informer de ça à l'avance, à temps, effectivement. Voilà!

Évidemment, on le fait par la voie des médias et des communiqués, etc., et ça va être annoncé aussi sur le site.

Si les choses restent comme elles sont côté dates, vous avez jusqu'au 31 mars pour les questions à nous envoyer, supplémentaires. Et vous avez, vous allez informer madame Marie-Josée Méthot, vous avez jusqu'au 6 avril pour signaler votre intention de présenter un mémoire ou de participer par la voie d'une présentation verbale.

Et pour la présence des mémoires, évidemment on aimerait bien avoir les mémoires écrits au plus tard le 16 avril à midi (12 h).

Si la Commission décide de remettre à plus tard la deuxième partie de l'audience, le tout va être décalé de la même façon, et vous allez être informés des dates s'il y a un changement.

Vous avez en arrière, et monsieur Déraspe pourrait vous être utile, il y a un guide d'information pour faciliter aux citoyens la manière de monter un mémoire et d'assurer une participation la plus efficace et la plus utile possible.

La deuxième partie de l'audience évidemment, la parole va être aux citoyens, aux participants. Donc la configuration de la salle ne sera pas pareille; il n'y aura pas de table à droite et à gauche.

Les représentants des ministères et les représentants de Venterre sont évidemment sur place, s'ils choisissent d'être là, entre autres pour suivre – j'en ai pas le moindre doute que vous allez être là.

Les règles et procédures que nous avons prévoient la possibilité de certaines interventions de part et d'autre, personnes-ressources ou Venterre NRG, pour ce qui est des corrections des faits, des interventions le cas échéant pour corriger certains faits. J'expliquerai ça en long et en large à la deuxième partie de l'audience. Donc leur présence est évidemment très utile à la fois pour eux comme pour la Commission.

Alors voilà, c'est rendez-vous le 20 avril ou plus tard, vous allez être informés.

Il me reste à vous remercier de votre attention, de votre contribution aux travaux de la Commission.

Monsieur Kennedy et madame Turgeon, merci beaucoup d'avoir été disponibles pour répondre très bien à toutes les questions que nous avons.

Même remerciement aux représentants des ministères pour votre temps et votre présence, de même que le milieu municipal, qui ont contribué à nos travaux ce soir. Merci infiniment.

Madame Proulx, merci beaucoup pour votre diligence, et merci aux représentants du Centre de services partagés pour leur effort à monter la salle et à l'appui technique et logistique pour la séance.

Merci encore et au mois d'avril ou plus tard peut-être, merci.

_____

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.